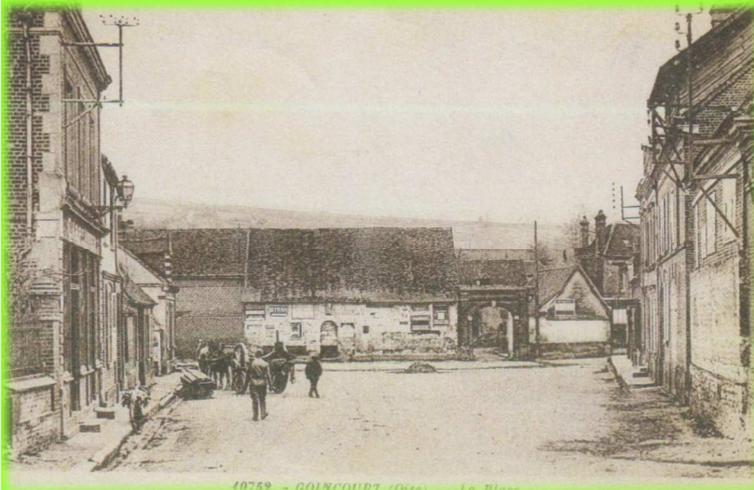




Le temps passe ...



Le Temple Beauté

Institut
pour elle et lui



10 ans d'expérience dans la beauté & le bien-être

Soins du visage - Épilations
Onglerie - Soins du corps
Maquillage - Cabine UV

Mardi, jeudi & vendredi: 9h - 18h30
Mercredi: 14h - 18h30
Samedi: 9h - 17h

3 rue Jean Jaurès 60000 GOINCOURT
03 44 45 47 14
www.letemplebeauté.fr



Intermarché

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

BEUVAIS GOINCOURT

Route de Rouen - Tél. 03 44 11 47 00



Bistrot du Marché
Galerie Marchande
Distributeur de Billets
Station-Essence
Gaz / Station-Lavage

HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au jeudi de 8h30 à 19h45
le vendredi de 8h30 à 20h15
et le samedi de 8h30 à 19h45

LA LICORNE

BOUTIQUE "Bien-être et spiritualité"

Librairie, pierres semi-précieuses, huiles Essentielles,
fleurs de BACH, articles ésotériques ...

Galerie INTERMARCHÉ
RN31
42 rue J. NEVOUET
60000 GOINCOURT

Tel : 03 44 07 66 07

mail : licorne60@orange.fr



Edito du Maire

Madame, Monsieur,

Les vacances sont finies..., j'espère que vous avez passé un excellent été et de beaux et bons moments...

La rentrée scolaire s'est faite avec quelques changements : retour aux 4 jours, création d'une classe nouvelle avec une répartition des enfants plus harmonieuse par niveau, garderie du soir jusqu'à 18h30 et centre aéré à Goincourt le mercredi toute la journée avec restauration sur place assurés par le centre social d'Auneuil : La Canopée.

A tous ceux qui se sont mobilisés aux différentes élections de l'année 2017, je dis merci puisque la participation a été honorifique pour notre commune avec 1035 inscrits :

- présidentielles des 23 avril et 07 mai avec un taux de participation au 1^{er} tour de 86,18% et au 2^{ème} tour de 83,29% ;
- législatives des 11 et 18 juin avec un taux de participation au 1^{er} tour de 60,97% et au 2^{ème} tour de 53,14%.

Nous voilà avec une nouvelle gouvernance nationale... qui continue la baisse des dotations de l'Etat, l'exonération de la taxe d'habitation pour certains... Cela va demander beaucoup d'efforts à notre commune pour "éponger" ce manque à gagner.

Voilà 4 ans que l'équipe municipale n'a pas touché aux taxes locales, combien de temps pourrions-nous tenir ?

L'équilibre budgétaire : un exercice qui demande beaucoup entre projets et contraintes.

Si les contraintes sont réglementaires et s'appliquent à l'ensemble des collectivités, les projets sont, eux, issus d'échanges, du souhait de satisfaire au mieux à l'intérêt général.

En 2018, ENEDIS (ex ERDF) prévoit le remplacement de votre compteur électrique par la mise en place du compteur Linky (www.enedis.fr/compteur-communicant). La même année, le haut débit devrait se terminer sur la commune.

Nous venons de lancer les premières démarches pour la création d'une nouvelle salle polyvalente.

Vous trouverez dans les pages suivantes les réalisations de l'année et projets à venir.

Bonne rentrée à tous...

Jacques BILLORE



Sommaire Bulletin Municipal de Goincourt N°119 - Septembre 2017

Vie communale

4 à 23

Budget - Travaux - Ecole - Evènements - Conseils municipaux - Goincourt au fil du temps.

Vie associative

24 à 30

TEB - Goincourt tennis de table - Goincourt Danse de salon - Gym Goincourt - Judo Club de Goincourt - Goincourt SL - Art floral - Comité des Fêtes de Goincourt - APE - U.A.C.G - L'Accord vocal .

Vie pratique

31 à 36

Informations

37 à 44

Bulletin municipal de Goincourt n°119 - septembre 2017.

Mairie de Goincourt - 12 rue Jean Jaurès - 60000 Goincourt - Téléphone : 03 44 45 14 87 - Fax : 03 44 45 14 89

Mail : mairie-goincourt@orange.fr - Site : www.goincourt.fr.

Directeur de la publication : Jacques Billoré.

Rédaction - Mise en page - Logo Goincourt : Catherine Gaucherand

Conception : commission bulletin.

Graphisme (silhouettes) : Manon Caffin.

Crédits photos : Equipe municipale - Enseignants de l'école de Goincourt - M. Alexandre - M. Legoff - Mme Triplet - M. Sutra - Mme Chaouali - M. Carment - Comité des Fêtes - Mme Carment - Mme Lecat - M. Pereira - M. Buisson.

Impression : CGL alphagraph - 03 44 45 11 05 - Tirage : 750 exemplaires.

Couverture : la place du village aujourd'hui et hier...



Finances locales - Budget



En matière budgétaire, les collectivités locales sont confrontées à une équation difficile : faire face à une augmentation des dépenses obligatoires tout en subissant une baisse des recettes.

Ainsi, dans un contexte encore très fortement marqué par le désengagement financier de l'État (plan 2014-2019), se traduisant cette année encore par une réduction des dotations d'État (- 62 338 € depuis 2013) et par l'obligation de mettre aux normes les bâtiments communaux pour l'accessibilité des handicapés (travaux s'étalant de 2016 à 2022), le conseil municipal a décidé de préparer un budget primitif 2017 en poursuivant malgré ces contraintes, les orientations suivantes :

- ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes (habitation, foncière bâtie et non bâtie) ;

- ne pas augmenter le niveau d'endettement de la commune (pas de nouveaux emprunts) ;
- assurer les charges obligatoires d'entretien des bâtiments communaux, de la voirie.

LE BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 de la commune de Goincourt atteint 1 637 510,00 € : 1 262 009,00 € pour la section de fonctionnement, et 375 501,00 € pour la section d'investissement. Pour mémoire le montant total du budget primitif 2016 était de 1 488 866,00 €.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle retrace essentiellement les opérations courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus (salaires, dépenses d'entretien de locaux, de la voirie, etc.).

Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations de l'Etat et les recettes d'exploitation des services (restauration scolaire, garderie, loyers...).

Les dotations de l'État s'élèvent à 89 335 € (151 673 € en 2013, soit une diminution de 62 338 € / - 41,10%).

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Charges à caractère général	539 290,00	Atténuations de charges	35 000,00
Charges de personnel	417 600,00	Produits des services	63 500,00
Atténuations de produits	40 426,00	Impôts et taxes	673 880,00
Autres charges de gestion courante	123 250,00	Dotations, subventions	114 434,00
Charges financières	13 700,00	Autres produits de gestion courante	13 000,00
Charges exceptionnelles	1 350,00	Produits financiers	10,00
Opérations d'ordre transfert	6 861,00	Produits exceptionnels	16 000,00
Virement à la section investissement	119 532,00	Report du résultat 2014	346 185,00
Total	1 262 009,00	Total	1 262 009,00

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle comporte essentiellement les opérations d'envergure ayant pour objet d'augmenter le patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer des nouveaux. Pour cette année, les opérations d'investissement représenteront 309 201 € :

- voirie : aménagement du centre bourg (enfouissement réseau et Ad'AP rue Jean Jaurès) ;
- équipement et valorisation des bâtiments communaux (divers programmes) ;
- remboursement de la dette (les emprunts en cours) en 2017 qui s'élève à 57 500 €, soit 44,78 € par habitant (sur la base de 1 284 habitants, source INSEE). Il reste 5 années de remboursement pour un montant total de 223 634,00 € soit 174,16 € par habitant.





Les recettes sont principalement composées de subventions suite aux investissements effectués en 2016, et ceux de cette année (participations du conseil départemental, de l'Agglomération du Beauvaisis et de l'Etat qui varient entre 30 et 50% selon la nature des opérations).

Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Emprunts	57 500,00	Dotations et fonds de concours	84 000,00
Opérations d'équipement	3 800,00	Subventions	127 300,00
Travaux	309 201,00	Opérations d'ordre transfert	6 861,00
Opérations patrimoniales	5 000,00	Opérations patrimoniales	0,00
		Produits de cession	500,00
Solde d'exécution négatif	0,00	Virement de la section de fonction	119 532,00
		Excédent de fonctionnement 2016	37 308,00
TOTAL	375 501,00	TOTAL	375 501,00

LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016.

Le compte de gestion et le compte administratif 2016, sont deux documents consultables en Mairie qui permettent de connaître le résultat de l'exercice précédent. Ils ont été adoptés et validés à l'unanimité en conseil municipal du 6 avril 2017.

Analyse du résultat

L'excédent d'investissement s'élève à 37 308,00 €, ce qui ne correspond pas au montant prévu à virer à cette section lors de l'élaboration du budget 2016 : - 30 722 €. Cette situation s'explique par le versement d'une somme de 122 996,00 € correspondant à la TLE (constructions neuves sur la commune).

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat définitif au 31 décembre 2016 est de 346 185,00 €.

Ce n'est pas le montant qui indique si celui-ci est "bon" ou "mauvais", mais le fait qu'il puisse répondre à deux objectifs : d'une part, couvrir le montant de l'annuité d'emprunt et d'autre part, financer des investissements nouveaux.

Pour mémoire, l'annuité d'emprunt à rembourser en 2017 est de 57 500 €.

Il reste donc 288 685,00 € pour réaliser de nouveaux investissements en 2017.

Malgré un environnement incertain et des contraintes budgétaires importantes, les résultats du compte administratif 2016 confirment la pertinence de notre stratégie financière. Les efforts engagés depuis plusieurs années nous ont permis de maîtriser nos dépenses de fonctionnement et ainsi de maintenir un niveau d'investissement conséquent sur le territoire sans augmenter la fiscalité.

2017 s'inscrit dans la lignée de 2016 en priorisant l'autofinancement au recours à l'emprunt afin de limiter la charge de la dette par habitant.

ACRO DECO

Guillaume BOURELLE

06 68 67 83 58

g.bourelle@hotmail.fr

Peinture décorative
Revêtements sols et murs
Ravalement de façades
Rajeunissement toitures





PROTECTION

- Alarme vol/Incendie
- Vidéo-protection
- Contrôle d'accès

ELECTRICITE

- Electricité générale
- Système chauffage
- Neuf / rénovation

**REMPLACEZ VOS
VIEUX RADIATEURS
ÉLECTRIQUES**

jusqu'à
45%
d'économie

**VIDÉO
ALARME
CONTRÔLE D'ACCÈS
AUTOMATISME
DOMOTIQUE
ELECTRICITÉ**

www.pic-matic.fr - 03.44.47.87.17 - pic-matic@wanadoo.fr
2 rue sénéfontaine 60155 St Léger en Bray

C.P.C. DAVESNE

COUVERTURE - **P**LOMBERIE - **C**HAUFFAGE

ENTRETIEN CHAUDIERE

GAZ - FIOUL - DEPANNAGE



11, rue de l'Avelon 60000 BEAUVAIS

03 44 79 15 34

Travaux



■ Rénovation du centre bourg (subvention du Conseil Départemental)

- ▶ Ad'AP : mise en conformité des trottoirs et accès à deux commerces : Le Temple Beauté et Chez Patrick ;
- ▶ Réfection totale de la chaussée ;
- ▶ Réduction de l'îlot ;
- ▶ Marquage au sol ;
- ▶ Enfouissement des réseaux ;
- ▶ Pose de candélabres ;
- ▶ Mise en place de candélabres dans la sente reliant le centre bourg à la rue du Moulin ;
- ▶ Mise en place d'un poteau arrêt de bus.



■ Terrains de boules et sente au Verderon (subvention par la CAB)

- ▶ Création de 2 terrains de boules au Verderon ;
- ▶ Mise en place d'un banc et d'une poubelle ;
- ▶ Création d'une sente goudronnée pour faciliter l'accès aux jeux pour enfants ;



Qu'est-ce que l'Ad'AP ?

La Loi du 11 février 2005 dite "Loi handicap" place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées. Elle impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), catégories 1 à 5, disposent d'un diagnostic d'accessibilité et soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place par voie d'ordonnance (n° 2014-1090 en date du 26 septembre 2014) les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ce dispositif obligatoire, permettant d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans, s'impose à tout maître d'ouvrage et/ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE
L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS PARTOUT



Travaux à venir...

En 2017 :

Rénovation et mise en peinture :

- ▶ Grilles du cimetière ;
- ▶ Parapet du pont rue Jean Jaurès.

En 2018 :

Ecole maternelle :

- ▶ Agrandissement du dortoir.

Trottoirs :

- ▶ rue de Courcelles avec mise en sécurité du cheminement entre les 2 écoles ;
- ▶ rue Juliette Névolet le long d'Intermarché (RD 931) ;
- ▶ rue aux Loups.





■ Rénovation du logement à l'école élémentaire

▶ Toiture, isolation complète du logement (doubles vitrages, volets, parquets, électricité, aérations extérieures...).



■ Mairie

- ▶ Rejointement du mur ouest ;
- ▶ Mise en place de nouveaux panneaux d'affichage ;
- ▶ Rénovation et mise en peinture des grilles et rampes d'escaliers.

■ Ecole



- ▶ Remplacement et déplacement du poteau d'éclairage à l'entrée de l'école pour un éclairage automatique à Leds ;
- ▶ Mise en place d'un ballon d'eau chaude dans la classe n°2 à l'école élémentaire ;
- ▶ Ad'AP : mise en conformité des portes intérieures et extérieures (toilettes) ;
- ▶ Achat de mobilier scolaire pour la nouvelle classe.

■ Eglise (subvention du Conseil Départemental pour le paratonnerre)

▶ Mise en place d'un nouveau coq sur l'église et d'un paratonnerre (avec l'aide du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis).



L'ancien coq, bien abîmé a cédé sa place à son successeur "flambant neuf" qui trône sur Goincourt !



Mise en place du coq et du paratonnerre

BRICOLAGE et JARDINAGE : horaires autorisés



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des PARTICULIERS à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que TONDEUSES à GAZON, TRONCONNEUSES, SCIES ELECTRIQUES, PERCEUSES, RABOTEUSES, ETC... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



FEUX DE JARDIN

Ils sont strictement interdits toute l'année dans un souci de sécurité et de salubrité publique (directive préfectorale).

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX



Les riverains doivent maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté, sur toute leur largeur, au droit de leur façade, même par temps de neige ou de verglas. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage, l'utilisation de produits phytosanitaires étant strictement interdite. Les déchets engendrés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés.



■ Mise en conformité de l'électricité domestique

- ▶ Locaux communaux, mairie, école et salle polyvalente suite au rapport sécurité.

■ Rénovation du réseau d'éclairage public

- ▶ Remplacement de 33 crosses de candélabres ;
- ▶ Remplacement de 10 armoires d'éclairages publics.



■ Grille rue Gorguet

- ▶ Le muret destiné à faire barrage aux eaux du ru des Fontaigneux en cas de pluies importantes a été remplacé par une grille pour éviter toute obstruction et ainsi tout dégât et inondation des voisins en aval.

■ Salle des Associations

- ▶ Mise en place d'un climatiseur dans le cadre du PAU (plan d'alerte et d'urgence) afin d'offrir aux personnes âgées de 65 ans et plus, ou de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail ou handicapées de plus de 18 ans, une salle rafraichissante en cas de fortes chaleurs.



■ Terrain de football (avec participation financière à hauteur de 50 % d'Enedis et SE60)

- ▶ Décoration du transformateur .



■ Courts de tennis

- ▶ Remplacement de poteaux et d'une partie du grillage ;
- ▶ Démoussage des courts.



■ Panneaux de rues

- ▶ Changement d'une grande partie des panneaux de rues.



■ Achat décors de Noël

- ▶ Décorations à Leds non énergivores.

Vous voulez faire des travaux :

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire dans les cas suivants :

- **construction** (garage, dépendance...) ou **travaux sur une construction existante** ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre **5 m² et 20 m²**. En ce qui concerne les travaux sur construction existante, **ce seuil est porté à 40 m²** si la construction est située dans une **zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS) ;**

- **construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m ;**

- **construction d'une piscine** dont le bassin à une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) à une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m ;

- **travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction** (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade) ;

- **travaux de ravalement** s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abords d'un monument historique) ;

- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ;

- **réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.**

Vous devez déclarer votre projet au moyen de l'un des 3 formulaires. Chaque formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux. Vous devez remettre votre dossier à votre mairie en 2 exemplaires.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578

Ecole



Beaucoup de changements pour cette rentrée 2017/2018 : la modification des rythmes scolaires avec le retour aux 4 jours, un effectif de 145 élèves qui entraîne l'ouverture d'une classe supplémentaire, la garderie du soir prolongée jusqu'à 18h30 pour répondre aux besoins des parents et un accueil de loisirs ouvert tout le mercredi avec un service de cantine.

Le retour aux 4 jours a été décidé suite à un sondage auprès des familles. Pour 97 réponses, seules 7 familles désiraient rester aux 4 jours et demi. Le CTMEN (Comité Technique Ministériel de l'Education Nationale) a donné un avis favorable le 21 juin au retour, pour les écoles et les municipalités qui le souhaiteraient, à la semaine de 4 jours. Les enseignants de l'école de Goincourt ont voté favorablement à ce projet lors du Conseil de cycle du 8 juin 2017 ainsi que le conseil d'école le 23 juin 2017. Le conseil municipal a validé cette modification le 06 juillet 2017.

■ Horaires à la rentrée 2017/2018

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45 - 8h20	Garderie	Garderie	Accueil de loisirs 7h30 - 18h30	Garderie	Garderie
8h20 - 8h30	Accueil	Accueil		Accueil	Accueil
8h30 - 11h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
11h30 - 13h20	Repas + garderie	Repas + garderie		Repas + garderie	Repas + garderie
13h20 - 13h30	Accueil	Accueil		Accueil	Accueil
13h30 - 16h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16h30 - 18h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

■ Effectifs et répartition des niveaux



- PS/MS - Mme Tisserant : 25 élèves
- MS/GS - Mme Gopalakrishnan : 25 élèves
- CP - Mme Boittiaux : 23 élèves
- CE1/CE2 - Mme Boukhercha : 24 élèves
- CE2/CM1 - Mme Sommermont : 22 élèves
- CM1/CM2 - M. Sommermont : 26 élèves

D'autres arrivées et départs d'élèves peuvent survenir à la rentrée 2017.

Départ de M. Coutrot pour l'école Prévert de Beauvais.

■ Garderie et tarifs

La garderie sera assurée le matin et pendant la pause méridienne par du personnel communal. En fin d'après-midi, le centre social rural d'Auneuil "La Canopée" prendra le relais.

- Le matin (de 7h45 à 8h20) : 1,00 €
- Pause méridienne : 1,50 €
- Le soir (de 16h30 à 18h30) : Tarification par "La Canopée"

■ Cantine

Le repas pris à la cantine sera facturé à nouveau cette année 3,50 €.



⚠ Par décision municipale du 15 septembre 2015, tout repas commandé et non décommandé avant 8h30 la veille par la famille sera facturé.

Sagère

Vos conseillères municipales ainsi que le personnel communal ont visité la Sagère, société qui prépare et livre les repas des enfants déjeunant à la cantine. La Sagère se situe à Bresles. Afin d'assurer une prestation de qualité, l'entreprise possède une pâtisserie, une boucherie et une charcuterie et conserve ainsi un côté artisanal. Les menus sont élaborés avec une diététicienne et sont équilibrés et variés. Nous avons pu constater la volonté de cette société de privilégier les circuits courts et l'agriculture raisonnée et de prendre toutes les garanties nécessaires.



Calendrier année scolaire 2017-2018

Périodes	Calendrier
Rentrée des élèves	Lundi 04 septembre 2017
Toussaint	Vendredi 20 octobre 2017 au lundi 06 novembre 2017
Noël	Vendredi 22 décembre 2017 au lundi 08 janvier 2018
Hiver	Vendredi 23 février 2018 au lundi 12 mars 2018
Printemps	Vendredi 20 avril 2018 au lundi 07 mai 2018
Pont de l'Ascension	Pas de pont officiel en 2018
Été	Vendredi 06 juillet 2018

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.



■ Sorties pédagogiques



La Mairie, l'APE et le Comité des Fêtes ont apporté leur aide en finançant les transports, les entrées aux sorties et voyages pédagogiques. Cette année, les enseignants ont pu aussi compter sur l'association MDS Show de M. Couvreur qui a organisé un concert de Gospel et Negro Spirituals avec Segan à l'église Saint Lubin au bénéfice du voyage scolaire.

► Le Tréport

Vendredi 2 Juin 2017, nous sommes allés à la mer, au Tréport. Nous avons observé la falaise et nous avons découvert des coquillages, des moules, des crabes ... et nous avons trempé nos pieds dans l'eau ! Ensuite, nous nous sommes promenés dans la ville en petit train, puis nous avons pris le funiculaire, nous n'avons même pas eu peur ! Enfin, nous avons goûté avant de repartir à l'école en car. C'était une très bonne journée !



Les élèves
et les enseignantes
de PS/MS et de GS/ CP



► Le musée de la nacre

Un bouton, deux boutons, trois boutons....

"Si j'aurais su, j'aurais pas venu" disait Petit Gibus dans la guerre des boutons. Alors cela nous a donné une idée : si on s'intéressait à la fabrication des boutons aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Tout d'abord, nous avons étudié en classe la Révolution Industrielle et avons découvert une machine extraordinaire, la machine à vapeur. Très vite, la maîtresse a proposé d'aller visiter le Musée de la Nacre à Méru. Dans ce lieu, qui était autrefois une usine, on fabriquait toutes sortes d'objets de tabletterie : des dominos, des éventails, des nécessaires de manucure et des.... boutons dans des matières naturelles. Grâce à notre guide, nous avons eu la chance de voir toutes les étapes de la fabrication d'un bouton en nacre et avons compris que les conditions de travail étaient difficiles : bruit, poussière, fatigue, humidité.... Même des enfants de notre âge travaillaient dans ces entreprises !



Après la visite du musée, nous avons décoré chacun un éventail à la manière de Gustav Klimt, un artiste peintre autrichien.

Ce fut une agréable journée qui nous a fait découvrir un élément du patrimoine de notre département.

Un grand merci à la Mairie de Goincourt qui nous a offert le transport jusqu'à Méru et à l'APE qui s'est chargée du règlement des entrées au musée.

La classe des CE2/CM1



Les enfants et leurs réalisations

■ Séjour pédagogique :

► Les Goincourtois à Guédelon, immersion au Moyen Âge.

Une sortie de quatre jours du 21 au 24 mars, a mené les enfants des classes de CP/CE1 de Mme Boittiaux et CM1/CM2 de M. Sommermont sur le site de la célèbre bataille d'Alésia puis au château de Guédelon où une association construit un château-fort en respectant les techniques du Moyen Âge. Ils ont profité également de la visite d'une carrière à Aubigny où ils ont pu découvrir et s'initier au métier de tailleur de pierres.

Ce ne sont pas moins de 47 enfants encadrés par leurs enseignants et des parents bénévoles qui ont profité de ce séjour.

"Le domaine de l'espérance" à Dampierre-sous-Bouhy en Bourgogne a hébergé enfants et adultes tout en leur proposant des ateliers liés à l'époque médiévale (confection de blasons, tirs à l'arbalète, soirée médiévale...). Malgré le temps maussade, les enfants sont rentrés ravis de leur escapade dans une époque qu'ils ont pu percevoir autrement que dans les livres.

Merci à la municipalité, à l'APE (association des parents d'élèves), à l'association MDS Show de M. Couvreur qui a organisé la soirée Gospel au profit de la sortie, au Comité des Fêtes qui ont permis la réalisation de ce projet.

Les enseignants de CP/ CE1
et CM1/CM2



Visite du site d'Alésia
et de la célèbre bataille
entre les Gaulois et les Romains



La découverte de la Carrière
d'Aubigny
où nous avons taillé des pierres



Château de Guédelon et ateliers médiévaux

KERMESSE



Cette année, le soleil et la chaleur étaient au rendez-vous ! Les parents sont venus nombreux assister aux spectacles préparés par leurs enfants et enseignant(e)s ! Beaucoup de créativité et d'investissement ! Sans compter sur le final avec les mamans en scène ! Les stands et la vente d'enveloppes toutes gagnantes ont connu un grand succès. Bilan : un bénéfice exceptionnel qui permettra de proposer aux élèves des activités supplémentaires. Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée !



Cadeaux aux CM2

Vingt élèves de CM2 ont terminé leur cursus scolaire à l'école de Goincourt. Jacques Billoré, ainsi que Pierrette Lesieur et Alain Ancel, ses adjoints, leur ont remis en cadeau de départ, un disque dur de 500 Go avec son étui de protection. Nous leur souhaitons une bonne poursuite de leur scolarité en 6ème !





Accueil Collectif des Mineurs avec le centre social rural d'Auneuil : la Canopée

■ TAP

Afin de répondre à une action du projet social et ainsi créer du lien entre tous les Accueils Collectifs de Mineurs par le biais de projets communs (jardin pédagogique, concours d'épouvantails...), nous avons fait le choix d'aborder avec les enfants lors des séances TAP, la thématique "Autour du jardin".

Quatre sous-thèmes ont été abordés et développés avec les enfants afin d'enrichir leurs connaissances, de valoriser leurs savoir-faire et leurs savoir-être tout en leur permettant de tisser des liens (entre tous) :

- Les p'tites bêtes : activités manuelles sur les insectes ;
- Projets d'enfants : épouvantail, roman photos, plantation, les déchets dans la nature, l'alimentation ;
- Tous en scène : scénettes théâtrales, sketches ;
- Zen'itude : activités sportives, relaxation.

Avec en plus quatre séances d'initiation au tennis qui ont été mises en place et proposées bénévolement par l'association de tennis de Goincourt. Cette activité a fortement plu aux enfants.



Initiation au tennis avec l'association TEB



Activités sportives



Rencontre autour des jeux ...



Diverses activités manuelles ...



... de société à l'ASCA

■ Mercredis et temps périscolaires

Sur les mercredis et les temps périscolaires, notre choix de thématique s'est porté sur "Hé ho hé ho, nous sommes des écolos" afin de sensibiliser les enfants à leur environnement. Toutes nos activités manuelles ont été réalisées avec du matériel de récupération ou recyclé.

Exemples d'activités : moulin à vent, bilboquet, chamboule-tout, tic-toc, jardin de poche, mangeoire à oiseaux, carillon, petit chien articulé, arbre en matière recyclée, marionnettes, etc ...

Afin de répondre au mieux à la demande des enfants sur des animations spécifiques, nous avons mis en place des mercredis à thème choisi par les enfants, avec des décors confectionnés avec eux sur le temps périscolaire.

Exemples : Halloween, Noël, polaire, cirque, pirate, Harry Potter, jeux vidéo, Pâques, fête des mères, fête des pères, nouvel an chinois.

Nous avons eu la chance de pouvoir participer à des animations spécifiques :

- Septembre : un spectacle de ventriloquie à Saint-Martin-le-Nœud (que pour les enfants de 3 à 6 ans) ;
- Décembre : le Noël des enfants, après-midi dansant sur le thème "Voyage autour du monde" au CSR La Canopée à Auneuil ;
- Mai : sortie à l'ASCA de Beauvais, rencontre autour des jeux de sociétés (que pour les enfants de 6 à 12 ans) ;
- Juin : "Journée festive", nous avons participé au 30 ans du CSR la Canopée à Auneuil.



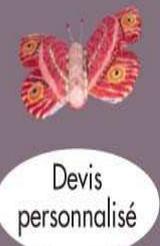
Agneau A.O.C.
Prés Salés de la Baie de Somme

Saison de l'agneau
Prés Salés
de juillet à février



**Chez Patrick
Traiteur**

Boucherie - Charcuterie
Fabrication Maison



Devis
personnalisé

Mariage - Baptême - Communion - Repas d'affaires...

GOINCOURT - 03 44 45 15 09
www.chez-patrick.com

**SERVICE
TRAITEUR**

18956821MV1527

Evènements

■ Inauguration des nouveaux logements

Le vendredi 3 février 2017 a eu lieu l'inauguration des 22 appartements locatifs situés 25 et 27 **rue du Moulin** et des 32 pavillons locatifs **rue Jean Ferrat** et **rue Jacques Brel** "Le Clos des Potiers" en présence de Didier Martin, préfet de l'Oise, Caroline Cayeux, sénatrice, maire de Beauvais, présidente de l'agglomération du Beauvaisis, Herbane Chanez, conseillère régionale, Alexis Mancel, conseiller régional, Nadège Lefebvre, 2ème vice-présidente du Conseil Départemental, Brigitte Lefebvre, conseillère départementale, Jacques Billoré, maire de Goincourt, les conseillers municipaux, Guillaume Godin et Xavier Bocquet de la société BG Invest ainsi que des représentants de l'Opac.

De nouveaux habitants leur ont ouvert leurs portes afin de leur faire découvrir l'agencement de ces nouveaux logements.



■ **Eladis : entreprise goincourtoise lauréate pour la 4ème fois aux trophées de la sous-traitance industrielle 2016 catégorie Réalisations exemplaires. Seule entreprise des Hauts de France distinguée aux Trophées du Midest.**

Cette entreprise, spécialisée dans les joints caoutchouc et les élastomères techniques avait un défi de taille : réaliser un joint d'étanchéité d'une porte de béton de 87 mètres de long, 16 mètres d'épaisseur et 15 mètres de haut, assurant la fermeture d'un bassin dans le port de Marseille.



Le bateau-porte en construction à Marseille



Détail de montage du joint

■ Bénédiction du coq de l'église Saint Lubin

La bénédiction du nouveau coq de l'église Saint Lubin a eu lieu le 02 octobre en présence de nombreuses personnes... Annonçant le jour, réveillant les personnes à l'aube, le coq incarne la vigilance et l'activité par opposition à la paresse et au sommeil. Les premiers chrétiens se réunissaient à l'aube pour une prière matinale au chant du coq qui annonce le jour nouveau.

Cette symbolique est à l'origine de la représentation du coq au sommet des clochers des églises catholiques partout en Europe occidentale, les plus anciens apparaissant en Italie au 9ème siècle. Le coq à la queue étalée se généralisera et deviendra une girouette à partir du 11ème siècle. Le coq girouette toujours face au vent symbolisera alors la présence du Christ rédempteur qui protège les chrétiens des dangers et des erreurs.



■ Remise des récompenses aux médaillés du travail et jeunes diplômés

La commémoration du 11 novembre 2016 a eu lieu en présence de l'association U.A.C.G. (Union des Anciens Combattants de Goincourt) et d'une nombreuse assemblée. Après la lecture du discours par M. Jacques Billoré, maire de Goincourt, la dépose de gerbes aux monuments aux morts de l'église et du cimetière, les médaillés du travail et les jeunes diplômés furent récompensés, les premiers par un colis gourmand et les plus jeunes par la somme de 50 euros. Ce fut l'occasion de tous les féliciter et mémoriser ce moment par une photo souvenir. La bienvenue a été souhaitée à de nouveaux habitants qui s'étaient joints à cette cérémonie. Un vin d'honneur a finalisé cette manifestation toujours bien sympathique...



- Mégane HACQUE, CAP Petite enfance ;
- Romain HAUDIQUERT, Baccalauréat général série S - Spécialité : sciences de la vie et de la terre - Enseignement spécialisé : physique - Chimie ;
- Valentin MEUNIER, Baccalauréat général série S - Spécialité : sciences de la vie et de la terre - Enseignement spécialisé : physique - Chimie ;
- Roxane PLAYS, Baccalauréat général série L - Spécialité : Littéraire - Enseignement spécialisé : arts ;
- Lilian THIERRY, Baccalauréat général série ES - Spécialité : économique et sociale - Enseignement spécialisé : sciences sociales et politiques ;
- Martin VALEYRIE, Baccalauréat général série S - Spécialité : sciences de la vie et de la terre - Enseignement spécialisé : informatique et sciences du numérique.



Jeunes diplômés

- Hadryen BEGUE, CAP productions horticoles/ productions florales légumineuses ;
- Damien BODIOT, Baccalauréat général série S - Spécialité : sciences de la vie et de la terre - Enseignement spécialisé : sciences de la vie et de la terre ;
- Solène BOULNOIS, Baccalauréat général série ES - Spécialité : économique et sociale - Enseignement spécialisé : mathématiques ;
- Adrien CAPELLIER, Baccalauréat professionnel - Spécialité : maintenance équipements industriels ;
- Lucas CARMENT, Baccalauréat général série S - Spécialité : sciences de la vie et de la terre - Enseignement spécialisé : mathématiques ;
- Mathilde CASTETNAU, Baccalauréat technologique série STMG - Spécialité : ressources humaines communication ;
- Floriane FRANCOIS, Baccalauréat général série S - Spécialité : sciences de la vie et de la terre - Enseignement spécialisé : sciences de la vie et de la terre ;
- Nicolas GUILLET, Baccalauréat général série S - Spécialité : sciences de la vie et de la terre - Enseignement spécialisé : sciences de la vie et de la terre ;



Médaillés du travail

- Nathalie BAKIEJ, Médaille d'honneur du travail **Argent** pour 25 années de service en tant que Responsable clientèle à l'OPAC à Beauvais ;
- Delphine DELARGILLIERE, Médaille d'honneur du Travail **Argent** pour 20 années de service en tant que Responsable d'agence, EOVI MCD Mutuelle à Beauvais ;
- Sébastien HAUDIQUERT, Médaille d'honneur du travail **Argent** pour 20 années de service en tant que Technicien Logistique à AGCO S.A à Beauvais.



Conseils municipaux : Délibérations validées

■ Séance du 08 septembre 2016

2016-48 - Conventions aux associations ;
2016-49 - Convention "Le cheval à travers les âges" ;
2016-50 - Contrat sauvegarde Adico ;
2016-51 - Dématérialisation Adico ;
2016-52 - Rapport sur les déchets 2015 ;
2016-53 - Rapport SE60 2015 ;
2016-54 - Modification des statuts SE60 ;
2016-55 - Devis éclairage ;
2016-56 - Validation embellissement transformateur ;
2016-57 - Demande de subvention escrime ;
2016-58 - Convention APAVE ;
2016-59 - Biens sans maître ;
2016-60 - Donation terrain PIERSON ;
2016-61 - Rétrocession ;
2016-62 - Agrandissement cimetière ;
2016-63 - Noël des Aînés ;
2016-64 - Cession du tracteur ;
2016-65 - Cession du gyrobroyeur ;
2016-66 - Décision modificative.

■ Séance du 20 octobre 2016

2016-67 - Modification n°2 du PLU ;
2016-68 - Election du CLECT ;
2016-69 - Décisions modificatives n°2/2016 ;
2016-70 - Modification du règlement salle polyvalente ;
2016-71 - Convention APE pour local ;
2016-72 - Convention UACG.

■ Séance du 19 décembre 2016

2016-73 - Prix du repas des Anciens ;
2016-74 - Indemnités allouées aux percepteurs ;
2016-76 - Autorisation départ en classe découverte du Moyen-Age ;
2016-77 - Subvention communale pour la classe découverte du Moyen-Age ;
2016-78 - Echancier pour la classe découverte du Moyen-Age ;
2016-79 - Convention abris de bus avec le Conseil Départemental ;
2016-80 - Regroupement Communauté de communes : désignation du représentant ;
2016-80bis - Convention APAVE ;
2016-81 - Budget tracteur.
2016-81bis - Adhésion de la commune de Saint Aubin en Bray au sein du SIE bassin de natation de Savignies ;
2016-82 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif - SPANC ;
2016-83 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement ;
2016-84 - Rapport annuel 2015 sur le SIEAB.

■ Séance du 02 février 2017

2017-01 - PLUI
2017-02 - Arrêt mise en location du logement 11 rue Gorguet ;
2017-03 - Réduction de chauffage ;
2017-04 - Adhésion PASS RENOVATION ;
2017-05 - Convention SAGERE ;
2017-06 - Convention entretien des cloches et paratonnerre ;
2017-07 - Tarifs annonces publicitaires 2016 ;
2017-08 - Tarifs annonces publicitaires ;
2017-10 - Primes IAT et IFTS ;
2017-11 - Alignement de la rue des Potiers ;
2017-13 - Transport scolaire : participation communale musée de la nacre ;
2017-14 - Transport scolaire : participation communale pour le Tréport.

■ Séance du 06 avril 2017

2017-15 - Nomination du président de séance ;
2017-16 - Approbation du compte de gestion 2016 ;
2017-17 - Approbation du compte administratif 2016 ;
2017-18 - Affectation du résultat ;
2017-19 - Votes des taxes ;
2016-20 - Subventions aux associations ;
2016-21 - Vote du budget 2017 ;
2017-22 - Défiscalisation du SIEB ;
2017-23 - Participation de la commune au Syndicat Intercommunal d'Exploitation du Bassin de Natation Scolaire de Savignies pour 2017 ;
2017-24 - Fixation du nombre d'adjoints ;
2017-25 - Elections des adjoints ;
2017-26 - Indemnités de fonction ;
2017-27 - Commune nouvelle.
2017-28 - Validation enfouissement SE60 ;
2017-29 - Validation travaux centre bourg ;
2017-30 - Ouverture des commerces le dimanche ;
2017-31 - Rapport sur le développement durable ;
2017-32 - Annulation délibération du 02 février 2017 sur l'IAT ;
2017-33 - Commission CLECT
2017-34 - Autorisation des heures supplémentaires ;
2017-35 - Transfert des pouvoirs de police.

■ Séance du 18 mai 2017

2017-36 - Cession Monsieur Lopez/commune ;
2017-37 - Nomination Monsieur Michiels ;
2017-38 - SE60 Transfert de la compétence "Maitrise de la demande en énergies" ;
2017-39 - Travaux du logement : officialisation ;
2017-40 - DM n°1 : travaux pour le logement ;
2017-41 - Commission appel d'offre ;
2017-42 - Demande de subventions pour les trottoirs Intermarché ;
2017-43 - Demande de subventions pour les trottoirs rue aux Loups ;
2017-44 - Demande de subventions pour les trottoirs rue de Courcelles ;
2017-45 - Demande de subvention aménagement aire de jeux Verderon.

■ Séance du 30 juin 2017

2017-46 - Acceptation dossier CCAS aide à la cantine ;
2017-47 - Acceptation dossier CCAS aide ENGIE ;
2017-48 - Désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales ;

■ Séance du 06 juillet 2017

2017-49 - Donation Mme Morge ;
2017-50 - Soutien JO Paris 2024 ;
2017-51 - Indemnité représentative logement instituteur ;
2017-52 - Attestation CAB ;
2017-54 - Validation des rythmes scolaires ;
2017-55 - Avenant CRS ;
2017-56 - DM.

■ Séance du 06 juillet 2017

2017-53 - CLECT validation ;

Délibérations reportées :

■ Séance du 02 février 2017

2017-09 - Validation enfouissement SE60.

Délibérations non validées :

■ Séance du 19 décembre 2016

2016-75 - Convention CEVEP.

■ Séance du 02 février 2017

2017-12 - Convention avec la ruche qui dit "Oui".



Merci

Nous sommes fiers d'être
le 1^{er} assureur des Français*,
et c'est grâce à vous.

Dommages – Épargne & Retraite – Prévoyance

* D'après le classement des 20 premiers groupes d'assurance en France par le chiffre d'affaires 2015, établi par l'Argus de l'Assurance du 16 décembre 2016

Pour plus d'informations contactez-nous au **0 969 390 010****



Application
Ma Banque

www.ca-briepicardie.fr

** Appel non surtaxé

Position du groupe Crédit Agricole Assurances dans le classement pour ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de biens et de responsabilité, exercées en France en 2015 par les compagnies d'assurance filiales de Crédit Agricole Assurances, entreprises régies par le code des assurances. Crédit Agricole Assurances est filiale de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances société anonyme au capital de 1 490 403 670 €, entreprise régie par le code des assurances, enregistrée au RCS de Paris sous le n° 451 746 077, dont le siège social est situé 50/56 rue de la Procession, 75015 Paris. Les contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse régionale sont à votre disposition sur mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Document à caractère publicitaire. CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS CEDEX 3 - 487 625 436 RCS AMIENS. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 022 607. www.ca-briepicardie.fr - 06/17



BRIE PICARDIE
Toute une banque
pour vous

Goincourt ...



SAMEDI 11 SEPTEMBRE : cérémonie à l'hôtel de ville de Beauvais en l'honneur des bacheliers ayant obtenu la mention "Très bien" : Valentin MEUNIER a été récompensé...



... ainsi que Floriane FRANCOIS. Nous leur adressons toutes nos félicitations !



Chaque étudiant(e) a été récompensé(e) par une médaille !



Fête communale organisée par le Comité des Fêtes. Ouverture des festivités avec une course ...



... cycliste en partenariat avec le Veloce Club Beauvaisien Oise.



... et visite des candidates à l'élection de Miss Oise !



2ème balade rose avec "Perspectives contre le cancer" et l'"Adecaso" pour marcher, s'informer et échanger contre le cancer du sein.



... et le centre commercial Intermarché Goincourt, un goûter pour clôturer cette manifestation. Merci à ces généreux donateurs !



Jacques BILLORE, maire de Goincourt et Isabelle SOULA, présidente de l'association "Perspectives contre le cancer".



LUNDI 17 OCTOBRE : un pot de départ a été organisé par Michel Sommermont, directeur de l'école, Jacques Billoré, le personnel de la mairie, les enseignants, les parents et les élèves pour le départ d'Henriette, Asem depuis 23 ans à l'école de Goincourt ...



au fil du temps ...



SAMEDI 11 SEPTEMBRE : championnat du TEB. Tous les enfants participant au tournoi ont reçu un diplôme et ont été récompensés par une raquette.



Adultes : tournoi de tennis "Double salade", test du service le plus rapide ... L'après-midi s'est clôturée par la remise des trophées et un pot de l'amitié !



les bénévoles du Comité des Fêtes s'affairent pour le bon déroulement de la 33ème brocante !



1ère fête du cheval organisée par l'association Polyhorse, spectacle son et lumière, stands divers ...



Cette balade s'adresse à tous, personnes malades ou non et a réuni une centaine de participants !



L'entreprise de construction de Goincourt BG Invest a offert aux participants une casquette rose



... qui nous quitte pour une nouvelle aventure dans le Lubéron ! Tous s'étaient cotisés pour lui offrir un magnifique vélo ! Un dernier bisou avant de nous quitter !



Un énorme succès pour le concert de Segan à l'église Saint Lubin, organisé par l'association MDS Show au bénéfice d'un voyage scolaire pour nos élèves. Bravo pour cette initiative !

Goincourt ...



VENDREDI 11 NOVEMBRE : Commémoration de l'armistice mettant fin à la 1ère guerre mondiale et journée d'hommage à tous les morts pour la France, avec la participation des Anciens Combattants de Goincourt (U.A.C.G.). Dépôt de gerbe au monument aux morts du cimetière.



Puis remise des récompenses aux médaillés du travail ainsi qu'aux jeunes diplômés.



La manifestation s'est terminée par un verre de l'amitié, occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants et de faire leur connaissance !



Les visiteurs ont pu trouver un choix important de petits cadeaux de Noël parmi tous les stands ...



... tenus par des artisans ou même de talentueux Goincourtois !



Atelier bricolage/recyclage proposé par la Mairie et animé par l'APE : fabrication de cloches avec des capsules de café et photophores avec des pots de yaourt !



Goûter gratuit pour tous : crêpes, chocolat et vin chauds offerts par la Mairie et le centre commercial Intermarché que nous remercions ! Tout était réuni pour passer une journée festive !



Visite surprise du Père Noël à l'école pour le plus grand bonheur des enfants et distribution de bonbons ...



C'est le moment de confier au Père Noël sa commande !



SAMEDI 28 JANVIER : Une centaine de Goincourtois(es) ont répondu à notre invitation ...



... pour le traditionnel repas des Aînés.



Plaisir de se retrouver, d'échanger, rire., danser...



au fil du temps ...



Le Père Noël a fait irruption par la cheminée devant une assemblée nombreuse, impatiente de recevoir de ses mains un paquet de bonbons ...



... et de lui faire de tendres câlins assis à ses côtés dans son traîneau !



Mise en beauté avec le Salon Valérie !



Et maquillages avec Le Temple Beauté !



Tours de magie avec Butzi devant l'œil admiratif des enfants, du maire, Jacques Billoré et de la conseillère régionale, Herbanne Chanez.



JEUDI 05 JANVIER 2017 : M. Jacques Billoré, maire de Goincourt, les adjoint(e)s et les conseillers (ères) présentent leurs vœux aux habitants en présence de M. Alain Vasselle, sénateur de l'Oise, M. Frank Pia représentant la CAB et le Conseil Départemental, Mme Herbanne Chanez, conseillère régionale.



Les Goincourtois et Goincourtoises sont venus nombreux à la cérémonie des vœux afin de prendre connaissance du bilan de l'année ainsi que des projets pour leur commune. Un buffet de qualité préparé par l'équipe municipale a clôturé cette soirée !



... et de passer un moment sympathique dans la bonne humeur !



Et on se laisse entraîner sur la piste de danse ! Une journée bien agréable et très conviviale !



L'APE a vendu des enveloppes au profit de l'école ! Que des heureux gagnants !

Goincourt ...



Bourse toutes collections organisée par l'association de chasse communale...



... qui a connu un beau succès pour le bonheur des organisateurs !



Camp médiéval, animations, jeux médiévaux...



... suivis d'un banquet médiéval. Tout était fait pour vous plonger un petit moment dans cette époque !



Vient le moment d'échanger ses oeufs en plastique... contre un gros sachet de chocolats et pour les meilleurs chasseurs, un grand lapin au chocolat comme lot surprise !



On se remet de cette course devant un bon buffet conçu spécialement pour les enfants !



LUNDI 08 MAI 2017: l'auto-école Beauvais Form a organisé sa 6^{ème} balade moto et a encore connu un énorme succès avec plus de 200 participants !



... Le verdon pour sa 2^{ème} participation avec un repas en plein air en bravant la fraîcheur...



... Le Bois Leuilliez qui a attendu une météo propice pour faire la Fête des Voisins ! Une bonne ambiance et un moment privilégié pour échanger et même connaître ses voisins !



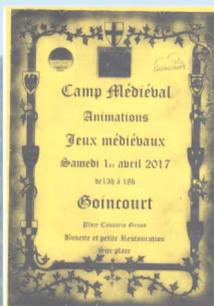
VENDREDI 14 JUILLET : fête nationale et dépôt de fleurs au monument aux morts avec la participation de l'UACG et de quelques habitants. Après le discours, on a entonné ensemble la Marseillaise et partagé le verre de l'amitié !



au fil du temps ...



MARS : Les élèves ont participé à une journée de ramassage des déchets dans la nature.



1ère fête médiévale organisée par l'association les "Cavaliers des Sous-Bois".



Le soleil était au rendez-vous et une centaine d'enfants ont participé à la 3ème chasse aux oeufs !



Le départ a été donné : les plus grands s'élancent à toute allure à la recherche des oeufs pour être les premiers à trouver les surprises...



... on court même trop vite et on chute... et on se relève pour continuer la chasse aux oeufs !



Les Goincourtois(es) se sont réunis sur 7 points différents pour faire la fête des Voisins : le quartier Loiseau, participant depuis des années ...



... l'angle des rues Aristide Briand et Lamartine, avec des habitués...



Samedi 26 août : concours de pétanque pour l'inauguration des nouveaux terrains au Verderon. Une vingtaine d'habitants ont répondu présents. Les équipes se sont affrontés sous un soleil de plomb ! Bonne humeur, convivialité, rires ont ponctué cet après-midi !



Proclamation des résultats suivie d'un petit apéritif bien mérité !

Graines de champions au tournoi 2017 !



SUCCEES POUR LE TENNIS TEB-GOINCOURT



A ce jour, l'association compte 77 adhérents amateurs dont 14 enseignants compétiteurs ! Les adhérents à l'association peuvent profiter des 2 terrains de tennis, réservables par internet et peuvent non seulement trouver des partenaires pour jouer mais aussi inviter des personnes extérieures à venir jouer. Une des 2 équipes d'enseignants est devenu vice-champion de Picardie et a brillamment obtenu sa montée en division Régionale 2 du tennis entreprise pour la saison prochaine !

L'école de tennis a eu un vif succès cette année ! Trente-trois enfants se sont initiés et douze adultes se sont perfectionnés à la pratique du tennis avec nos professeurs Jean-Baptiste et Paul.

Les enfants étaient tous ravis et prêts pour une nouvelle saison !

L'association propose des cours de tennis pour les enfants à 12 € les 12 séances de 1h et 50 € les 12 séances de 1h30 pour les adultes avec un nombre limité de personnes par groupe, tout ceci encadré par des professeurs diplômés et sous réserve d'adhésion à l'association.

D'autres groupes d'adultes et enfants pourront être créés à la saison prochaine (septembre 2017) en fonction des demandes. N'hésitez pas à vous renseigner !

Les animations 2017 ont été :

- la mise en place d'une initiation au squash gratuite pour les adultes adhérents ;
- l'organisation de 3 tournois en simple, compétiteurs, non compétiteurs et double ;
- l'organisation le samedi 1 Juillet 2017, malgré une météo capricieuse de la troisième animation locale, totalement gratuite. Il y avait au programme : tournoi des mini-champions (réservé à l'école de tennis), tournoi de double pour tous (adhérents ou non), suivi d'un repas convivial de fin de saison.

■ l'initiation gratuite des enfants de l'école de Goincourt, durant 4 séances dans le cadre des TAP (Temps d'Activité Périscolaire).



Ludovic WAYS (gagnant du tournoi non compétiteur)



Antoine CAMERLYNCK (gagnant du tournoi compétiteur)

Visitez notre site internet !
<http://tennisteb.jimdo.com/>



Contact : Yannick SUTRA, président de l'association au 06-71-54-52-28



Goincourt Tennis de table

Une année très correcte pour le club de tennis de table de Goincourt.
L'équipe B accède à la division 2 sans concéder une seule défaite.
L'équipe A, quant à elle, parvient à rester dans le haut du tableau en première division.



Les entraînements se déroulent chaque mardi de 20h45 à 22h30. Cotisation 2017/2018 : 80,00 €

Mail : goincourt@goincourt.com



Goincourt Danse de salon

"La danse est une célébration à la vie, aussi bien à la vie physique que spirituelle"... Et notre association y contribue depuis le Lundi 5 Septembre 2016 .

Durant cette année 2016/2017, nous avons eu le plaisir d'apprendre à 70 adhérents plusieurs danses de loisir, telles que le tango, le cha cha cha, le paso doble, la rumba, les valse (4), le rock and roll, et une dizaine de danses en ligne et de danses latines, la bachata , le merengue, et la cumbia.

Nous avons, également, pu organiser un stage de bachata , auquel nos amis danseurs ont répondu présents...

Afin de lier notre groupe, nous organisons chaque trimestre une soirée libre. Ces soirées sont sous le signe du partage, de la danse, et de l'amitié devant un buffet garni par chacun d'entre nous.

Notre repas dansant du 11 Juin 2017, organisé et préparé par tous les membres du bureau et ouvert à tous, a rencontré un très joyeux succès, ce qui nous donne l'envie de recommencer la saison prochaine...

Nous avons terminé notre année de danse le 29 Juin par l'assemblée générale à laquelle tous les adhérents sont conviés afin de choisir le nouveau bureau et de s'exprimer sur la vie du club.

L'atelier est animé par M. Philippe Buisson et Chantal qui vous convient à venir pratiquer quelques pas de danse dans une ambiance studieuse et conviviale.

L'atelier reprendra ses activités le 4 Septembre 2017 à la salle des fêtes de Goincourt à 20h30.

Le tarif pour l'année est de 45 euros . Les deux premières séances vous sont offertes.

En espérant vous retrouver nombreux !

Le président, Philippe Buisson



Auberge espagnole ...



Une équipe motivée pour vous apprendre à danser !

Gym Goincourt

Hommes ou femmes, jeunes ou moins jeunes, il n'y a pas d'âge pour venir se détendre, s'assouplir et passer un moment dans la bonne humeur !

L'essentiel est de participer !

Je serai heureuse de vous retrouver nombreux et nombreuses à la rentrée !

Les cours reprendront le mardi 05 septembre à 18h30 à la salle polyvalente. La cotisation pour l'année sera de 65 € pour un cours et de 100 € pour 2 cours.

La présidente, Corinne Lecat



Le Judo Club de Goincourt Nouvelle saison

Le J. C. Goincourt est particulièrement fier du comportement et des résultats de ses jeunes judokas dont il assure la formation.



Nous avons le plaisir depuis plus de 16 ans, d'accueillir de très jeunes judokas en herbe, au sein de notre club de judo, où nous nous attachons à les accompagner dans leur épanouissement.

Depuis sa création, notre club a vu un grand nombre de nos judokas intégrer les structures de haut niveau tel que le Pôle Espoir d'Amiens, de Lille, le Pôle France d'Orléans, l'Institut du Judo et même l'élite de l'INSEP. Si au début il y a toujours la formation, le JCG prouve depuis sa création, que les jeunes formés au club font preuve d'une progression ascendante et se hissent dans la pratique en grandissant, développant des capacités et des valeurs nécessaires actuellement dans notre société. Une idée confirmée par **l'UNESCO qui a déclaré le judo comme meilleur sport initial, comme l'un des sports les plus appropriés pour les enfants et les jeunes.**

Les enfants peuvent commencer à pratiquer le judo dès 4 ans, même si au premier abord, il est important que l'apprentissage passe par le biais des jeux d'appréciation du sport. Les exercices pour les enfants (courir, sauter, ramper) sont réalisés afin de développer leurs habiletés motrices et utiliser toute leur énergie pendant qu'ils acquièrent de la confiance en eux-mêmes.

La raison pour laquelle l'UNESCO a déclaré la formation initiale au Judo comme le meilleur sport pour les enfants, réside non seulement dans la capacité de ce sport à développer une éducation complète, des compétences physiques et psychomotrices (localisation spatiale, la perspective, la latéralité, lancer, tirer, pousser, ramper) mais aussi en raison des éléments d'intégration en utilisant le jeu et le combat. En outre, le Comité International Olympique considère le judo comme le sport le plus complet pour promouvoir des valeurs telles que l'amitié, la participation, le respect et l'auto-amélioration. Le judo véhicule des valeurs fondamentales qui s'imbriquent les unes dans les autres pour édifier une formation morale.

Contrairement aux apparences, le judo aide les enfants à créer des liens entre eux et est particulièrement adapté pour les problématiques de timidité ou de socialisation

des enfants. Avec la maîtrise de soi comme élément clé, le judo est également recommandé pour les enfants à faible estime de soi et hyperactif.

Le Judo a également des bienfaits insoupçonnés à l'égard des adultes, certes il est bon pour le physique, mais il influence aussi sur notre comportement, notre bien-être et notre self-control en société. Avec le judo, on est maître de son corps et de son esprit, ce qui fait office d'anti-stress, parce qu'il évacue les tensions très vite de manière physique, mais aussi parce qu'il exige de gérer ses émotions et ainsi apporte une sérénité.

De ce fait le J.C. Goincourt a également développé pour les jeunes et adultes une section Ju Jitsu / Self Défense dans une ambiance conviviale, afin de maîtriser des techniques de combat permettant de faire face à toutes agressions. L'objectif de ce groupe est de transmettre force mentale, maîtrise de soi et ainsi être une aide dans la vie professionnelle et personnelle par le développement du self-control

Donc n'hésitez plus, seul, entre amis ou en famille, venez faire une séance gratuite.

Le J.C. Goincourt vous accueille jeunes et adultes, sur 3 sites pour du Judo et du Ju Jitsu / Self Défense : Goincourt, Saint Paul et Tillé.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez nous contacter par email : icgoincourt@orange.fr ou téléphone : 06 86 16 88 34



JUDO CLUB DE GOINCOURT - St Paul - Tillé

Reprise des cours de Judo et Ju-Jitsu

N'hésitez plus, venez essayer gratuitement 2 cours

3 sites

St Paul: Complexe Sportif

LUNDI
Baby Judo 18h15 / 19h00
Groupe 2 19h00 / 20h00

Tillé: Complexe Sportif

MARDI
Baby Judo 18h00 / 19h00
Groupe 2 19h00 / 20h00

Goincourt: Salle Polyvalente

	MERCREDI	VENDREDI
Baby Judo	17h15 / 18h00	
Groupe 2	18h00 / 19h00	17h30 / 18h30
Groupe 3	19h00 / 20h00	18h30 / 20h00
Ju Jitsu		20h00 / 21h30

Tous renseignements sur place aux horaires de cours





Club de foot Goincourt SL

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux joueurs, dirigeants, arbitres officiels, ainsi que des partenaires et sponsors souhaitant s'investir dans le club.

Les entraînements reprendront au mois d'août, plusieurs jours par semaine pour la préparation, puis auront ensuite lieu tous les jeudis soirs de 18h30 à 20h00.

La licence seniors est au prix de 50 euros.

Vous pouvez nous suivre sur la page Facebook du club GOINCOURT SL ou bien nous contacter par mail :

goincourtsl@gmail.com

A très bientôt !

L'équipe de Goincourt SL



Art floral

Un mardi par mois a lieu le cours d'art floral à la salle des Associations de Goincourt avec Véronique. Bonne humeur, convivialité et créativité sont au rendez-vous ! Pour toute inscription et renseignements complémentaires, prendre contact avec le centre social rural d'Auneuil au 03 44 84 46 83.

Premier cours le 26 septembre - Places limitées.



Nouveauté :
location de
vaisselle et
matériel

Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes est une association qui organise chaque année des manifestations telles que repas et thé dansants, brocante, cinéma plein air, village médiéval, feu d'artifice, journée jeux, bal populaire, seule ou en collaboration avec d'autres associations de la commune.

Depuis 2016, le Comité des Fêtes vous propose la location de sa vaisselle et de son matériel pour vos événements. Pour plus de renseignement, contactez-nous au 06 62 34 44 72.

Le Comité des Fêtes est toujours à la recherche de nouvelles idées, si vous désirez vous joindre à notre équipe, ou simplement nous aider lors d'une manifestation, n'hésitez pas à nous écrire :

comite.fetes.goincourt@gmail.com

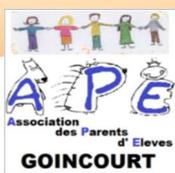


Thé dansant



*Bal populaire du
13 juillet*





L'APE sur la période 2016-2017

Nous avons le plaisir de compter 70 membres à jour de leur cotisation pour cette année scolaire. L'énergie, l'efficacité et la bonne humeur sont de rigueur dans cette association qui œuvre, en collaboration avec le corps enseignant, à la réalisation de projets en faveur des enfants.

En tant que présidente, je me permets d'utiliser cet article pour les remercier ainsi que les bienfaiteurs et les amicaux. Sachez que l'APE accueillera avec plaisir les parents d'élèves qui souhaitent rejoindre notre équipe.

L'objet de l'APE est d'apporter son concours à l'école en vue d'améliorer les conditions de vie scolaire des élèves et le soutien aux activités pédagogiques des enseignants.

Pour cela, nous organisons des manifestations festives à destination directe des enfants et des manifestations à but lucratif dont les bénéfices permettront d'aider la coopérative scolaire dans l'organisation d'activités tels que les voyages de fin d'année.

Voici en bref les quelques manifestations que nous avons réalisés durant cette période scolaire :

■ Carnaval

Malgré la météo, les enfants et les parents ont répondu présent...

Un magnifique défilé sur une musique entraînante, haut en couleur avec des confettis et des costumes superbes.

Un goûter a été offert à tous les enfants...



■ Spectacle de Noël

Le spectacle de Noël pour les enfants a eu lieu le vendredi 16 décembre 2017 matin.



■ Repas des Aînés

La traditionnelle vente d'enveloppes a eu lieu auprès des aînés de notre village.

Les enfants étaient très contents de partager ce moment : Une bonne ambiance et une après-midi très détendue. Merci à eux de participer.

■ Loto

Le 29 janvier 2017, comme de coutume, au lendemain du repas des Aînés, l'APE ouvrait les festivités avec un loto qui a fait salle comble.

■ Concours de belote

Quarante-deux équipes se sont affrontées dans la bonne humeur et la convivialité.



■ Poker (nouveau)

Le 1^{er} évènement de poker organisé par l'APE s'est déroulé dans une ambiance conviviale et détendue.

Les joueurs étaient au rendez-vous et l'organisation du jeu très bien assurée par l'association RATPOKER (Ci-dessous contre les heureux finalistes).



L'APE participe également à la Kermesse de l'école (Bras des bénévoles, Lots, Sonorisation...).

Un grand MERCI aux membres bénévoles actifs, aux membres bienfaiteurs, au Conseil Municipal, aux commerçants du village qui nous soutiennent et participent à nos manifestations, à l'équipe pédagogique enseignante, le Comité des Fêtes et toutes les associations qui d'une manière ou d'une autre nous aident. Tous ces échanges sont constructifs et enrichissants pour tous.

Cet exercice 2016-2017 a été riche et dynamique en évènements, 2017/2018 est déjà dans les starting-blocks et nous vous attendons nombreux à tous nos évènements !

La présidente, Amina Chaouali





U.A.C.G (Union des Anciens combattants de Goincourt)

En 2016, après avoir participé à la commémoration du 14 juillet où nous étions une dizaine de membres, nous avons organisé un voyage à la journée, comme tous les ans, qui a eu lieu le 08 septembre.

Nous avons rendez-vous à 6 heures 45 à Goincourt et nous étions 32 personnes à prendre le car à destination de Honfleur. Petit déjeuner sympathique à l'entrée de Honfleur, puis nous avons pris un petit train touristique qui nous a fait visiter cette commune, en passant par le vieux bassin et nous a fait monter jusqu'à la chapelle Notre-Dame de Grâce sur les hauteurs qui dominent la ville.

Heureusement le soleil était de la partie. Ensuite, nous avons déjeuné dans un sympathique restaurant de Honfleur. L'après-midi, belle promenade en bateau qui nous a fait passer sous le pont de Normandie.

Départ vers 17 heures pour le retour à Goincourt.

Ensuite, nous avons participé à la cérémonie du 11 novembre, au cours de laquelle est faite lecture des noms des morts des deux dernières guerres, et d'un hommage rendu au monument aux morts du cimetière. Nous étions une douzaine à participer à cette manifestation.

Elle a été suivie d'un pot sympathique offert par la commune. Puis la commémoration de la guerre d'Algérie, le 5 décembre, pour laquelle 10 de nos membres sont venus honorer les morts de ce conflit.

C'est également en cette fin d'année que nous avons proposé notre calendrier aux habitants de Goincourt. C'est grâce à cette recette qui constitue l'essentiel de nos revenus que nous pouvons organiser nos activités et aider les plus âgés. Nous remercions donc tous les généreux donateurs.

Notre galette des rois qui a eu lieu cette année le 18 janvier a permis de commencer l'année 2017.

Elle a eu lieu au Bistrot de l'Intermarché comme l'année dernière ! Une vingtaine de convives ont participé à cette sympathique dégustation.



Ballade



à Honfleur



Au cours de l'Assemblée générale du 08 février, nous avons élu le bureau 2017. Le bureau 2016 a été reconduit dans son ensemble, sauf Monsieur André Topart qui a accepté le poste de trésorier à la place de Monsieur Michel Carpentier qui ne souhaitait pas renouveler sa fonction.

- Président : M. Michel ALEXANDRE ;
- 1^{er} Vice-Président : M. Roger VILLETTE ;
- 2^{ème} vice-Président et secrétaire adjoint : M. Jacques VIBERT ;

- Secrétaire M. Michel CARMENT ;
- Trésorier, M. André TOPART ;
- Trésorier adjoint : M. Gérard VACONSIN ;
- Porte-drapeau : M. Christian ALIX ;
- 1^{er} remplaçant au drapeau : M. Gérard VACONSIN ;
- 2^{ème} remplaçant au drapeau : M. Daniel RENOULT ;
- Président d'honneur : M. Jean MASCLÉ.

Notre Repas annuel s'est tenu le 29 avril, nous avons réuni 47 convives dans la salle polyvalente.



Repas annuel

Monsieur le Maire nous a fait le plaisir de partager l'apéritif avec nous. Le repas toujours apprécié a encore été animé par Jacques Noel et son accordéoniste qui savent créer une ambiance chaleureuse.

Le dimanche 30 avril, une dizaine de nos membres ont rendu hommage aux déportés.

Le 8 mai nous étions une quinzaine pour célébrer la victoire 1939/1945. Nous nous sommes rendus ensuite au monument des Anglais pour y déposer également une gerbe et observer une minute de silence.

Cette cérémonie a été suivie d'un pot offert par la mairie. Nous étions sept à participer à la commémoration de l'appel du Général de Gaulle le 18 juin.

Le président,
Michel ALEXANDRE



L'Accord Vocal

Concert du 30 avril 2017 à l'église Saint-Lubin :

Pour la cinquième année consécutive, les membres de l'association l'Accord Vocal se sont retrouvés pour ce concert-marathon. Avec 35 pièces de musique présentées, le concert a duré un peu plus de deux heures et demie ...

Le public, parmi lequel beaucoup d'habituels, a été très satisfait de cet éventail considérable de voix et d'œuvres musicales.

Comme l'an dernier à mi-parcours, les chanteurs se sont disséminés dans l'église pour encadrer la participation du public à une ébauche de travail de Souffle-Voix, suivie d'un chant commun d'un air très rassembleur : "La Lune est morte". La participation du public a été particulièrement intense et joyeuse.

Les chanteurs ont le plus souvent chanté individuellement. Plusieurs morceaux de musique ont été réalisés en duo, ainsi qu'en groupe pour des chants à quatre voix.

L'accompagnement au piano a été assuré par Daniel et Lydie (première participation très réussie).

Les parties à quatre voix ont été mises en place l'été dernier lors d'un stage annuel animé par Cornelia Schmid (depuis 2013).

En raison du décès accidentel de Cornelia en février dernier, ce fut l'occasion d'un témoignage particulier très émouvant.

L'ensemble du concert a aussi été l'occasion de nous rassembler autour de sa mémoire, de partager ensemble la peine et le manque que nous ressentons si fort, et de chanter en accueillant au plus profond de nous "La musique et la vie" ce qu'elle était pleinement.

Préalablement au concert s'est tenue l'assemblée générale de l'association, au cours de laquelle nous avons étudié les évolutions possibles du fait de sa disparition, et des contraintes financières dues à l'absence de certaines subventions.

Heureusement, nous avons le soutien financier et moral de la municipalité de Goincourt, pour laquelle nos remerciements sont permanents ; remerciements que nous exprimons aussi au Père Benoît Lecoite (présent cette année) et à la Communauté de l'Avelon qui nous ont permis d'occuper l'église pendant deux longues journées.

L'année prochaine, la date à retenir est celle du 8 avril. Une formule qui permettrait de chanter encore plus est à l'étude.



Bach en trio



Bravo à Lydie



Un air breton à la cithare



Une A.G. bien garnie ...

A vos agendas : prochain concert le 08 avril 2018



L'assurance maladie vous informe



■ La création immédiate du compte ameli

Il est désormais possible de créer immédiatement son compte ameli sur le web ou sur l'appli pour smartphone et tablette, sans avoir à attendre un code provisoire envoyé par courrier postal.

En indiquant son nom, son numéro de sécurité sociale, sa date de naissance, son code postal, une partie des chiffres de son compte bancaire et une partie du numéro de série de sa carte Vitale, l'assuré accède immédiatement à tous les services de son [compte ameli](#).

■ Carte Européenne d'Assurance Maladie :

Rapide et 100 % en ligne sur votre compte ameli : comment la commander ?

Vacances, séjours linguistiques, déplacements professionnels... Quelle que soit la raison de votre déplacement en Europe, n'oubliez pas de commander 15 jours avant votre départ votre CEAM, depuis votre compte ameli.

Simple et rapide... Votre commande de CEAM en 3 étapes :

- 1 - Se connecter à votre compte ameli et choisir la rubrique "mes démarches" ;
- 2 - Indiquer la date de votre départ ;
- 3 - Valider.



Vous recevrez votre CEAM, par courrier, directement à votre domicile.

Valable deux ans, la CEAM est utile uniquement en cas de problèmes médicaux. Elle permet de bénéficier d'une prise en charge sur place des soins, selon les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

En cas de départ en Europe, chaque membre de la famille doit posséder sa carte, y compris les enfants de moins de 16 ans.

Nouveau ! Il est désormais possible de faire une demande de renouvellement de CEAM lorsque la date d'expiration de votre carte est inférieure à deux mois.

Pratique ! Grâce à l'application Smartphone du compte ameli, vous pouvez afficher l'image digitalisée de votre CEAM et la présenter aux professionnels de santé consultés.

■ Vous déménagez ? Déclarez votre nouvelle adresse en ligne !

Pour cela rien de plus simple, gagnez du temps avec les services en ligne et déclarez votre changement d'adresse depuis votre compte ameli – rubrique "Mes démarches".



Réservation au 03 44 45 72 48 - Fermé le dimanche
 ZAC de Ther • 5 rue Paul Greber
 60000 ALLONNE
 www.chez-dan.fr - sur Facebook : chez dan

La Gendarmerie vous informe



Vol de véhicule : comment l'éviter ou le retarder ?

En moyenne, 10 véhicules sont volés par jour dans l'Oise. Quelques mesures simples à prendre permettent d'éviter de se faire dérober son véhicule.

Où stationner son véhicule ?

- Privilégiez un endroit non isolé ;
- S'il s'agit d'un lieu privé clos, fermez et verrouillez le portail, le garage et évitez de garer votre véhicule face à la barrière pour retarder l'action du voleur qui devra manœuvrer pour s'emparer de votre véhicule ;
- Si vous ou l'un de vos voisins avez un animal susceptible d'alerter (chiens, ...), stationnez votre véhicule à proximité ;
- Arrêtez le moteur et verrouillez les portes de votre véhicule lorsque vous le quittez, même momentanément pour une course brève devant un commerce (le vol de votre véhicule avec les clés sur le contact ne sera pas indemnisé par votre assurance !).

Quelques précautions à prendre

- Bloquez systématiquement la direction en tournant le volant après avoir retiré la clé de démarrage ;
- Verrouillez les portières et le coffre de votre véhicule après l'avoir stationné ;
- Enlevez les clés de votre véhicule et ne les laissez pas dans l'entrée de votre habitation ;
- Ne laissez pas la télécommande d'ouverture du garage ou du portail dans votre véhicule ;
- Ne laissez pas le certificat d'immatriculation de votre véhicule dans l'habitacle ;
- Si vous le pouvez, équipez votre véhicule d'une protection électronique (système d'alarme, coupe-circuit ou anti-démarrage, traceur GPS, ...) ou d'un dispositif dissuasif de blocage (canne ou barre antivol permettant de bloquer le volant et la pédale de frein, ...).

Si malgré toutes ces précautions, vous êtes victime du vol de votre véhicule, appelez le 17 pour le signaler en donnant un maximum d'informations sur le véhicule (immatriculation, marque et modèle, couleur, signes distinctifs) et éventuellement sur le ou les voleurs et allez déposer plainte.

Vol dans un véhicule : comment l'éviter ?

Un vol à la roulotte est un vol commis dans un véhicule. Le voleur, appelé roulottier, s'arrange généralement pour agir pendant que le véhicule n'est pas occupé et espère trouver GPS, téléphone portable, carte grise, autoradio, objets de valeur etc...

Conseils pratiques

- Verrouillez les portières et remontez systématiquement les vitres de votre véhicule ;
- Ne laissez pas dans votre véhicule d'objet à la vue du public (sacs, vêtements, matériels photo ou informatique, Gps, portefeuille, ...) ;
- Evitez de stationner votre véhicule dans un endroit trop isolé ;
- Ne croyez pas que votre coffre de véhicule soit un lieu sûr pour y déposer vos objets et équipements de valeur (vous pouvez être observé).

Si malgré ces précautions, vous êtes victime d'un vol à la roulotte

- Ne touchez à rien ;
- Appelez le 17 ;
- Faites un inventaire précis des objets volés (avec si possible les références, n° de série, ...) ;
- Faites opposition auprès de votre banque en cas de vol de vos moyens de paiement (carte bancaire, chéquier) ;
- Allez déposer plainte.

Si vous êtes témoin d'un vol à la roulotte, notez un maximum de détails que vous observez sur le ou les auteurs, le véhicule (modèle, couleur, immatriculation, direction de fuite, ...)

Ne le tentez pas !



Ne laissez pas d'objet de valeur dans votre véhicule

et composez le 17 :

appel d'urgence

des forces de sécurité.

CONTRÔLE TECHNIQUE DE L'AVELON

17 rue de l'Avelon - ZA de l'Avelon

Nous contrôlons vos véhicules :

Légers - Utilitaires - 4X4 - Camping car
de Prestige - de Collection
Electriques et GPL

Suivez-nous sur Facebook

controleavelon

BEAUVAIS 03 44 15 05 05

GPL



Cambriolage : comment l'éviter ?

Près de 1000 cambriolages sont commis chaque jour en France !

Les objets les plus dérobés sont peu volumineux et facilement revendables (bijoux, matériels numériques, informatiques, ...) et l'argent liquide.

Quelques précautions permettent d'éviter ou de retarder le passage à l'acte du cambrioleur et ainsi de voir ce dernier abandonner.

Conseils pratiques

- Equipez les portes et fenêtres de votre résidence de systèmes de sécurité et de fermetures fiables (verrous, volets, grilles, barreaux, œillette, entrebâilleur, alarme, etc ...);
- Installez un éclairage extérieur avec détecteurs de présence ;
- Verrouillez systématiquement les portes à double tours ;
- N'inscrivez pas votre nom et adresse sur votre trousseau de clés (au cas où vous le perdriez !);
- Si vous perdez vos clés, pensez à changer les serrures rapidement ;
- Laissez un double de clés chez une personne de confiance plutôt que de les cacher sous le paillason, derrière un pot de fleurs ou dans la boîte aux lettres ;
- Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (éviter les lieux les plus accessibles ou la salle de bain, les piles de linges !);
- Ne laissez pas votre sac à main et les clés dans l'entrée de votre domicile ou dans votre véhicule ;
- Evitez de laisser accessible tout objet facilitant l'ouverture ou l'escalade (outillage, échelle, ...);
- Faites un inventaire précis de vos objets de valeur (n° de série, description précise, photos, ...). Pour vous faciliter cette démarche, rendez-vous sur le site : www.objets-voles.fr

Si malgré ces mesures, vous êtes victime d'un cambriolage

- Ne touchez à rien ;
- Appelez le 17 ;
- Faites un inventaire précis des objets volés (marque, détails, n° de série, factures, photos, ...). Ces renseignements s'avéreront précieux pour identifier les objets découverts et pouvoir vous les restituer ultérieurement ;
- Faites opposition auprès de votre banque en cas de vol de vos moyens de paiement (carte bancaire, chéquier) ;
- Allez déposer plainte.

Ayez le réflexe 17 pour signaler toute présence de véhicule et/ou individus vous paraissant suspect (donner des éléments précis comme le type, la marque, la couleur et l'immatriculation du véhicule, la tenue vestimentaire des personnes).

Si vous constatez la présence de signes inscrits à l'extérieur de votre propriété et pouvant être des marques de repérage, faites des photos avant de les effacer et signaler les faits aux forces de sécurité.



Alerte Citoyens

Depuis 2 ans, la mairie a mis en place un système innovant qui **consiste à vous diffuser gratuitement des alertes et des informations sur votre téléphone**, et ce en fonction de vos centres d'intérêt. Risques météorologiques, pannes électriques, inondations, travaux de voirie, perturbations des transports scolaires ou bien communication de dates de manifestations sont autant d'événements pour lesquels vous souhaitez être informés.

Afin de bénéficier de ce service d'alertes et d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site Internet de votre mairie www.goincourt.fr ou sur le site www.alertecitoyens.com. Vous pouvez également vous inscrire directement en mairie.



Seniors

Le CCAS peut vous aider dans vos démarches administratives si vous rencontrez des problèmes.

Inscription sur le registre confidentiel du Plan d'alerte et d'urgence (PAU)

Cette mesure, facultative concerne les personnes âgées de 65 ans et plus ou âgés de plus de 60 ans et reconnus inaptes au travail ou encore handicapés de plus de 18 ans.

Votre inscription nous permet de vous apporter une aide appropriée en cas de risque exceptionnel lié par exemple aux conditions climatiques.

Lors des inondations de juin 2016 et de la période de canicule en juin dernier, la mairie a appelé toutes les personnes inscrites pour connaître leurs difficultés et besoins afin d'agir si nécessaire.

Vous n'avez pas été recensé et vous désirez vous inscrire, n'hésitez pas à téléphoner ou passer à la mairie pour convenir d'un rendez-vous. Les conseillers municipaux visitent une fois/an les Goincourtois(es) inscrits sur le registre. Cette année, un flyer sur les gestes à suivre en cas de canicule leur ont été remis et un brumisateurs offert.

Nouveauté en cas de canicule

Une salle climatisée est à votre disposition - salle des Associations - 12 rue Jean Jaurès.

Les incivilités : quelques règles à respecter !

Des incivilités qui énervent, qui dérangent, qui peuvent être dangereuses pour autrui ! Tous responsables ? L'incivilité est définie comme "un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie".

Qui n'a pas subi ou même occasionné certains désagréments et des nuisances : crottes de chiens sur les trottoirs, feux de jardin, feux de poubelle, passage de la tondeuse à des horaires non autorisés, hurlements des enfants, détériorations de mobiliers urbains, odeurs de barbecue, taille de haies, aboiements des chiens, papiers et canettes jonchant les sols, dépôts non autorisés d'encombrants au point vert, poubelles et sacs de déchets verts qui encombrant les trottoirs... et on en passe... Sans oublier les incivilités dangereuses comme la vitesse excessive, les stationnements gênants, le non respect des stops et des lignes continues, etc...

Même s'il nous appartient de veiller à la tranquillité des habitants, chacun(e) doit faire plus attention à son comportement et respecter certaines règles très simples et peu contraignantes pour que la vie soit agréable pour chaque Goincourtois(e). Les parents sont responsables de leurs enfants et doivent veiller à leur comportement dans la commune.

Ces incivilités peuvent avoir un coût pour chacun d'entre nous !

Ces désagréments quotidiens nous amènent donc à faire un rappel de certaines règles pour préserver le bien-être et la quiétude ainsi que la sécurité de nos administrés.

■ Limitation de la vitesse à 30 km/h dans toute la commune



Le panneau **30** a été mis en place à chaque entrée de la commune. Ils indiquent aux usagers que l'ensemble de la commune est limitée à 30 km/h.



■ Trottoirs : stationnement et arrêt

Les trottoirs sont réservés à la circulation des piétons.

Se garer, s'arrêter ou stationner même quelques minutes **peut gêner la visibilité** des autres conducteurs et **le passage des piétons** entraînant des conséquences désastreuses !

Le stationnement sur trottoir oblige **de nombreuses personnes à marcher sur la chaussée. Les personnes à mobilité réduite et les enfants en sont les premières victimes.** Le stationnement sur trottoir est très pratiqué devant le domicile et dans plus de la moitié des cas, **il existe pourtant des places libres sur voirie à proximité immédiate du domicile !**

Rappel : Il n'y a **aucune priorité à stationner devant chez soi**, le trottoir et la chaussée appartenant au domaine public.



■ Heures de sortie/entrée des poubelles

Les **bacs** sont à **sortir la veille** des jours de collecte à **partir de 19h00** et à **rentrer le lendemain matin avant 12h00.**

Les **sacs en papier kraft** pour les déchets végétaux ne doivent être **sortis que le dimanche soir à partir de 19h00.**

■ Troubles de voisinage

➔ Le bruit

Selon le code de la santé publique, l'article R1334-31 précise :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Sont donc concernés, tous bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs comme :

- Les cris d'animaux et en particulier les aboiements de chiens ;
- Les appareils de musique (radio, chaîne stéréo) comme les instruments (piano, guitare, flûte, etc...) ;
- Les outils de bricolage et de jardinage ;
- Les appareils électroniques ou ménagers ;
- Les jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés ;
- L'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique ; des pétards et pièces d'artifice ;
- Les activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation ;
- Certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, chauffage collectif, pompes à chaleur...

Sachez que contrairement au code pénal qui ne condamne que les "bruits ou tapages injurieux ou nocturnes", le code de la santé publique va plus loin. Il permet en effet de **réprimer "les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage" à tout moment de la journée.**

➔ Les nuisances olfactives

Les nuisances olfactives peuvent être considérées comme un trouble anormal de voisinage, qu'elles soient provoquées par un particulier (**barbecue**, amoncellement d'ordures, utilisation intempestive de fumier...) ou par une entreprise (restaurant, élevage porcin, poulailler, usine...). Elles peuvent, dans certains cas, être considérées comme un trouble anormal de voisinage et, à ce titre, **être sanctionnées.**



Voir horaires autorisés de tonte et bricolage page 8



■ Haies et arbres : distance et hauteur

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, **qu'à la distance de deux mètres** de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.



■ Nos amis les animaux de compagnie

Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens.

Le propriétaire d'un animal, ou celui qui en a la garde, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fut sous sa garde, soit qu'il fut égaré ou échappé .

Quand vous promenez votre chien, il existe un certain nombre de règles que vous devez savoir et que vous devez respecter, quel que soit le lieu . De cette manière, vous éviterez les problèmes avec les autres animaux et les gens que vous rencontrerez.

- Vous devez le garder en laisse pour pouvoir en garder le contrôle ;
- Un chien n'a pas le droit de sauter ni d'attaquer les gens ou les autres animaux ;
- Un chien ne doit jamais se jeter à la poursuite des vélos, motos, voitures... ou des personnes qui courent ;
- Le chien doit connaître les ordres de base, de manière à ce que le promener ne pose aucun problème ;
- Evitez les aboiements intempestifs, cela facilitera la bonne entente avec le voisinage ;
- Lors de la promenade de votre chien, munissez-vous du nécessaire pour ramasser ses déjections, apprenez-lui le caniveau, évitez les bacs à sable de nos enfants, les trottoirs, les terrains de jeux engazonnés...

Pour les chats, il en est de même, vous êtes responsables lorsque celui-ci est en liberté.

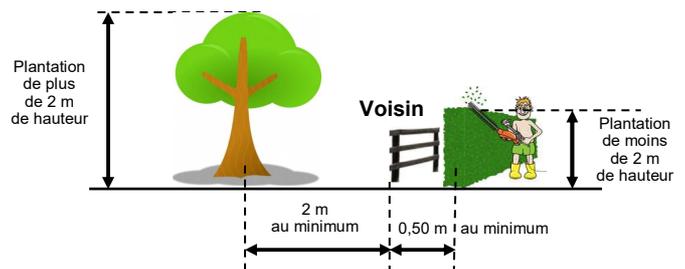
Vous êtes responsable de vos animaux de compagnie !

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

Pour vos plantations, arbres, arbustes, rapprochez-vous du règlement du PLU consultable en mairie afin de connaître les variétés possibles à planter.

N'oubliez pas d'entretenir les parties limitrophes avec vos voisins !



■ Cours d'eau et entretien

Cette obligation incombe aux propriétaires riverains.

Qu'entend-t-on par entretien régulier ?

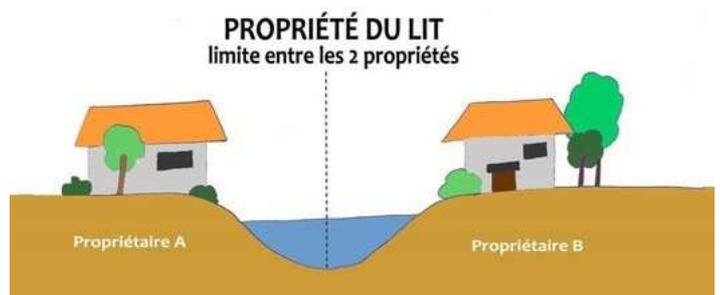
La loi permet la gestion de la végétation aquatique et rivulaire nécessaire à la stabilité des berges et à la protection de la vie aquatique, mais également la gestion des embâcles qui peuvent obstruer le passage de l'eau et favoriser l'envasement disponible.

La FDSEA, la Chambre d'Agriculture, Les Jeunes Agriculteurs, la DDT de l'Oise et l'Onema ont signé **une Charte des bonnes pratiques pour l'entretien régulier des cours d'eau**. Elle énumère tous les travaux admissibles, leur intérêt ainsi que les précautions à prendre.

Il est **INDISPENSABLE** d'en prendre connaissance avant de commencer une intervention sur un cours d'eau.

Il existe également une plaquette pratique de la démarche pour réaliser un entretien régulier disponible sur le site de la FDSEA 60.

<http://www.fdsa60.fr/media/2078298/plaquette-entretien-cours-d-eau-decembre-2015.pdf>



Quelques exemples d'incivilités inadmissibles...

► Mise en péril de la vie d'autrui !



Boulangerie : stationnement à cheval sur la chaussée et le trottoir, à l'abord d'un virage !



Encore plus inconscient : véhicule garé le long de la vitrine en sortie de virage !



Ecole : arrêt malgré l'interdiction matérialisée par des marquages jaunes continus sur les bords des trottoirs ! Il y a pourtant des places de stationnement à proximité !



Place du village : arrêt sur une zone d'arrêt de bus matérialisée par des zébrures jaunes !



Intersection rue Juliette Névouet et RD931 : interdiction de tourner à gauche non respectée malgré le panneau et les flèches directionnelles au sol !



Intersection rue Juliette Névouet et rue des Alouettes : non respect du stop ! Doublement malgré la ligne continue et non respect de la vitesse autorisée le long du cimetière !!!



Intersection rue aux Loups et RD 931 : interdiction de tourner à gauche non respectée malgré les panneaux !



► Non respect de l'environnement et du personnel communal !



Colonne pour la collecte du verre face à la salle polyvalente : dépôt de chaussures et coussins !



Colonne pour la collecte du verre rue Jean Jaurès : dépôt d'un vieux canapé et fauteuil pliant !



Les nouveaux compteurs électriques Linky

A partir de juin 2018, les habitants de Goincourt disposeront de la nouvelle génération de compteurs d'électricité. Tous les clients, particuliers et professionnels seront concernés. Un courrier vous sera directement adressé pour vous informer de la date d'intervention.



Ce remplacement est totalement gratuit.

Pourquoi ces nouveaux compteurs ?

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, Enedis (nouveau nom d'ERDF depuis mai 2016) a engagé le remplacement des compteurs d'électricité sur toute la France depuis 2015. Cette nouvelle génération est celle des compteurs "communicants". Ils répondent aux besoins d'évolution attendus par les clients d'Enedis en offrant plus de **réactivité** et **des services à distance**.

Les avantages du nouveau compteur :

▶ Emménager en toute simplicité

Vous disposerez de l'électricité moins de 24h après en avoir fait la demande. Plus besoin d'attendre le passage d'un technicien.

▶ Un réseau plus fiable

Grâce à la communication à distance, les pannes sont détectées plus rapidement, les équipes d'Enedis réagissent donc plus vite.

▶ Une consommation maîtrisée

Chaque jour, vous pouvez suivre votre communication sur votre espace personnel à l'adresse www.enedis.fr/linky

▶ Des services plus rapides et plus économiques

Les prestations habituelles (relevé, changement de puissance, mise en service...) sont faites sans besoin de rendez-vous. Leur prix diminue au fur à mesure du déploiement en France.

Pour en savoir plus ...

Compteur Linky : www.compteur-linky.fr



La CAB a été créée le 01 janvier 2004 avec 17 communes. Celle-ci n'a cessé d'évoluer passant à 31 communes.

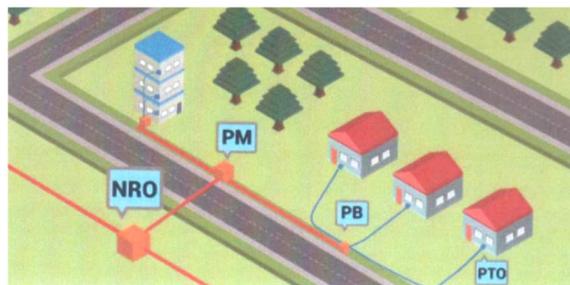
Le 01 janvier 2017, 13 communes de la CCRB (communauté des communes rurales du Beauvaisis) ont rejoint la CAB : Hermes, Lafraye, Laversines, La Neuville-en-Hez, Fouquerolles, La Rue-Saint-Pierre, Le Fay-Saint-Quentin, Rémerangles, Bailleul-sur-Thérain, Bresles, Haudivillers, Litz, Velennes.

A partir du 01 janvier 2018, 9 nouvelles communes nous rejoindront : Crèvecœur-le-Grand, Auchy-la-Montagne, Luchy, Muidorge, Maulers, Rotangy, La Saulchoy, La Chaussée-du-Bois-d'Écu, Francastel, soit **au total 53 communes ce qui nous amènera à une population de 100 000 habitants pour 520 km².**

Déploiement de la fibre optique

Le réseau est découpé en tronçons :

- la collecte au niveau des NRO (nœud de raccordement optique)
- le transport entre le NRO et le PM (point de mutualisation) ;
- la distribution entre le PM et le PB (point de branchement) ;
- le raccordement entre le PB et la PTO (prise terminale optique) ;
- le PM, la distribution et le raccordement sont obligatoirement mutualisés en zone moyennement dense.



Pour la commune de Goincourt, le câblage de la zone arrière souterraine est faite. Le câblage de la zone arrière aérienne ainsi que le raccordement seront effectués en octobre 2017. La fibre arrivera à nos portes en 2018.

Un réseau privé SFR est déployé pour 31 communes et un réseau public, le SMOTHD, pour 13 communes issues de la CCRB (communauté de communes rurales du Beauvaisis) et Troussures.

Salon Valérie

Coiffure Mixte



INDOLA
exclusively professional

Sur RDV

4 rue Aristide Briand - Goincourt
Ouvert du lundi au samedi

03 44 04 26 67





Démarches administratives : des nouveautés

■ Carte d'identité

Les cartes d'identité ne peuvent plus être délivrées dans notre mairie. Vous devez dorénavant vous adresser à la mairie d'Auneuil ou de Beauvais. Vous trouverez sur leur site la liste des pièces à fournir et pour Beauvais faire une pré-demande et prendre un rendez-vous :

- https://www.auneuil.fr/services_de_la_mairie_demarches.htm
- <http://www.beauvais.fr/votre-mairie/carte-nationale-d-identite-passeport-autres-formalites.html>

■ Autorisation de sortie de territoire (AST) pour mineurs non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige (à vérifier en consultant [les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](#))
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire. Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans.

Vous pouvez télécharger l'original du formulaire cerfa n°15646*01 sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 qui comprend de nombreuses dispositions en matière d'état civil transfère aux communes de nouvelles compétences jusqu'ici assumées par les tribunaux.

■ Changement de nom et prénom

Depuis le 1^{er} mars 2017, la demande de changement de Nom ou prénom est remise à l'officier de l'état civil du lieu de résidence ou du lieu où l'acte de naissance a été dressé.

Cette demande doit avoir un motif légitime : par exemple, si votre prénom ou la jonction entre votre nom et prénom est ridicule ou vous porte préjudice, vous pouvez demander à en changer. L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée.

Une procédure différente existe pour la francisation du prénom, lorsque celle-ci est effectuée au moment de l'acquisition de la nationalité française.

■ Allongement du délai de déclaration de naissance

Le délai de droit commun de trois jours qui était prévu pour la déclaration des naissances est porté à cinq jours. (Décret 2017-278 du 02 mars 2017).

■ Possibilité de célébrer les mariages dans tout bâtiment communal

Le Maire peut, sauf opposition du procureur de la République, affecter à la célébration des mariages tout bâtiment communal, autre que celui de la maison commune, situé sur le territoire de la commune. Le procureur de la République veille à ce que la décision du maire garantisse les conditions d'une célébration solennelle, publique et républicaine. Il assure également que les conditions relatives à la bonne tenue de l'état civil sont satisfaites.

■ PACS

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au *Journal officiel* du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, de modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En attendant la mise en place de ce changement, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant toujours :

- soit au tribunal d'instance compétent (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.



Pour télécharger l'application directement depuis votre smartphone, scannez le QR Code ci-contre ou rendez-vous sur : www.defense.gouv.fr/jdc

Inscription liste électorale

Vous êtes un nouvel habitant ou bien vous avez 18 ans au cours de l'année pensez à vous inscrire en mairie (carte d'identité et justificatif de domicile à présenter).



Pour connaître vos droits, effectuer vos démarches, une seule adresse :



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française



Vos élus répondent à vos questions



■ Des travaux seront-ils faits pour améliorer les conditions d'espace de vie des enfants de maternelle, notamment le dortoir ?

Un projet est en cours d'élaboration. Il s'agirait d'un agrandissement de 20 m² du dortoir. La salle de classe ne peut être agrandie en raison de la taille de la cour ainsi que de la présence de la citerne de gaz près de la baie vitrée.

■ La classe actuelle remplit-elle les conditions de sécurité vu le nombre d'enfants ?

Le service de sécurité passe régulièrement dans les locaux et aucune remarque n'a été faite de leur part lors de leur dernier passage. Les registres de sécurité (incendie, électricité) sont consultables en mairie.

■ A qui incombe la responsabilité des eaux pluviales et eaux usées, en cas de rétrocession dans le domaine public ?

Conformément à la réglementation en vigueur, les eaux pluviales font partie intégrante de la compétence "Assainissement" de la commune d'agglomération du Beauvaisis.

Les certificats administratifs concernant le lotissement rue Anne Jourdain (en date du 30 juin 2017) et le lotissement rue Jean Ferrat/rue Jacques Brel (en date du 17 juillet 2017) acceptant la rétrocession vers le domaine public des ouvrages de collectes d'eaux usées et pluviales sont consultables en mairie.

Extrait : "Je soussigné,, certifie que les ouvrages de collecte d'eaux usées et pluviales, de traitement et d'infiltration des eaux pluviales, sont conformes aux règles de l'art. La rétrocession de ces ouvrages dans le domaine public communal peut être prononcée..."

■ Pourquoi dire que notre village n'est pas propre ?

Question trop facile à notre goût...

Pendant de nombreuses années, nous avons utilisé des désherbants de toute nature pour lutter contre toutes les plantes dites nuisibles, (pissenlit, chardon, plantain, ...).

Nous découvrons aujourd'hui que l'utilisation de ces produits : pesticides, insecticides, fongicides présentent des risques pour l'homme et l'environnement.

Nous avons pris conscience ces trente dernières années de la dangerosité potentielle de ces produits sur l'homme et sur l'environnement. Les chercheurs se penchent aujourd'hui sur la délicate tâche de mesurer le transfert de ces produits dans l'environnement et de leur impact sur la santé des hommes et des animaux.

A compter du 01 janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public (voiries, trottoirs, jardins, pied des arbres, terrains divers, cimetières...).

La nature assure d'innombrables services : qualité de l'eau, régénération des sols, pollinisation des plantes, qualité de l'air...

A moyens humains constants, les services techniques formés à l'utilisation de solutions nouvelles n'ont pas la capacité de désherber l'ensemble de la commune.

Les habitants sont invités à désherber eux-mêmes leurs trottoirs et caniveaux comme le prévoit l'arrêté municipal, à désherber les entre tombes...

Nous devons nous conformer à cette exigence, chacun doit prendre conscience et faire preuve de compréhension .

Binage, grattage, brûlage, brossesont des pratiques que nous avons commencé à mettre en place.

Il est nécessaire de laisser plus de place à la végétation spontanée. Certains talus, chemins ruraux ont vu leur fréquence de tonte divisée par deux.

L'objectif global ne sera atteint que si les habitants de Goincourt changent leur regard sur la "propreté" de la commune et agissent de même .

matériels espaces verts
BLANCARD
MOTOCULTURE

ISEKI SNAPPER ECHO BRILL

Votre spécialiste Motoculture
Depuis plus de 10 ans

VENTE • ENTRETIEN • SAV
Tracteurs compacts, tondeuses autoportées, tondeuses autortractées, motobineuses, débroussailluses, tailles-haies, tronçonneuses...

ZAE « Les Censives »
Avenue des Pommerets - TILLE
03 44 45 26 37
www.blancard.fr

BLANCARD
Tille
Beauvais

Auto Vap' 60

Lavage automobile à votre domicile

Intérieur (vapeur d'eau)
& Extérieur lavage sans eau

Kévin 06.48.03.98.10
03.60.17.18.83

autovap60@gmail.com
www.facebook.com/autovap60



Equipe municipale

Suite à la démission du 1^{er} adjoint Jean Levoir, deux nouveaux adjoints ont été élus au sein du conseil et se partagent cette fonction :

- 3^{ème} adjointe : **Pierrette Lesieur** en charge de l'école et de la gestion du personnel communal école ;
 - 4^{ème} adjoint : **Jean-Marc Thuilliez** en charge des travaux et de la gestion des agents techniques.
- Catherine Gaucherand devient 1^{ère} adjointe et Alain Ancel, 2^{ème} adjoint.



Bus de l'emploi

A bord, un conseiller emploi et formation vous attend.

Un bus départemental pour tous vos projets professionnels : recherche d'emploi, formation, recherche de stages, jobs d'été, rédaction de CV, valorisation du parcours professionnel, aide au recrutement, conseils, orientation.

Un courrier de la mairie est adressé systématiquement à tous les Goincourtois(es) inscrit(e)s à Pôle Emploi les invitant à se rendre à la permanence à chaque passage du bus à Goincourt. Vous pouvez vous rendre dans une des permanences de votre choix quelle que soit votre commune de résidence.

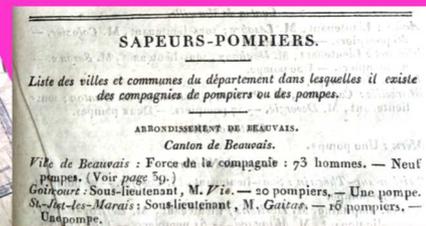
Retrouvez toutes les dates de tournée du bus de l'emploi sur oise.fr ou contactez-les du lundi au vendredi au **06 71 92 27 46** ou par mail à bus-emploi@oise.fr.

Le saviez-vous ?



Lors des travaux du centre bourg, une citerne à eau a été découverte sous l'ilôt central de la place. Elle était alimentée par le ru des Fontaigneaux. On suppose qu'elle aurait été bâtie suite à l'incendie du 09 avril 1832 faisant 44 morts d'où le nom de "rue Brûlée" devenue la rue Aristide Briand et qu'une compagnie de sapeurs-pompiers aurait été créée.

Selon certains de nos Aînés, cette compagnie occupait le local actuel de la Poste et était composée selon l'annuaire statistique et administratif de 1838, de 20 pompiers et une pompe. De nombreuses médailles, trophées de concours de pompes, sont exposées à la mairie .



Voir Heures de sorties/ rentrée des poubelles page 8

Collecte des déchets



Semaines paires :

collecte le vendredi des ordures ménagères et des emballages plastiques et métalliques.



Semaines impaires :

collecte le vendredi des ordures ménagères et des papiers-cartons.



Déchets végétaux : collecte du 1^{er} lundi du mois d'avril au dernier lundi du mois de novembre.

Pas de collecte les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Horaires des déchetteries :

	Horaires d'été	Horaires d'hiver
Déchetterie de Beauvais 17 rue Joseph Cugnot	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre Lundi au samedi 9h00 - 13h00 14h00 - 18h00 Dimanche 9h00 - 13h00	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars Lundi au samedi 9h00 - 13h00 14h00 - 17h00 Dimanche 9h00 - 13h00
Déchetterie d'Auneuil Rue de la Sablière Z.I d'Auneuil	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre Lundi au samedi 9h00 - 13h00 14h00 - 18h00 Fermé le dimanche	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars Lundi au samedi 13h00 - 17h00 Fermé le dimanche

L'accès aux déchetteries n'est plus autorisé 10 minutes avant leur fermeture. Attention, les deux déchetteries sont fermées les jours fériés.

L'accès est gratuit pour tous les particuliers (3m³ par jour) qui résident sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. La présentation d'un justificatif de domicile ou d'une carte spécifique est obligatoire. L'accès est payant pour les professionnels (15 m³ par semaine).

Contact : "Cadre de vie - déchets" - 0800 00 60 40 (gratuit depuis un poste fixe).

Point vert - rue Jean Jaurès

Horaires d'ouverture :

Été : du 01 avril au 30 novembre le lundi de 13h00 à 16h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Hiver : du 01 décembre au 31 mars le 1^{er} lundi et 2^{ème} samedi du mois de 9h00 à 12h00.



Colonnes d'apport volontaire pour la collecte du verre :

- Point vert - rue Jean Jaurès ;
- Salle polyvalente - place Cassarin-Grand.



Borne textile

- Point vert - rue Jean Jaurès.





www.goincourt.fr

Le site officiel de votre commune vous renseigne sur les services municipaux, la vie pratique. Vous pouvez accéder aux démarches en ligne, effectuer vos paiements, etc...

N'hésitez pas à le consulter !



Jeunes diplômés 2017

La commune récompense les bacheliers mais aussi les élèves qui ont réussi leur CAP ou obtenu leur BEP. Vous êtes donc invités à vous faire connaître avant le 30 septembre 2017 en mairie muni de votre diplôme, d'un justificatif de domicile et d'un relevé d'identité bancaire.

Communiqué des piégeurs de l'Oise

Veillez à laver soigneusement votre cueillette de fruits rouges qui peut être contaminée par les renards. Ceux-ci peuvent être porteurs de la gale et de l'échinococcose. Evitez que votre chien lors d'une promenade soit en contact avec un renard malade, ces maladies étant transmissible aux chiens, chats et aux humains.



Les 3 PASS gagnants :

Pass'Sports, Pass'Permis Citoyen et maintenant Pass'Ordi Citoyen sont trois dispositifs départementaux qui apportent concrètement une aide aux jeunes et aux familles, tout en soutenant le tissu associatif local.

Plus d'informations sur : oise.fr

Associations Goincourtoises

Deux nouvelles associations ont été créées :

- Les Cavaliers des Sous-Bois - Objet : permettre aux cavaliers de participer à différentes pratiques équestres comme la randonnée de loisirs, le trec, l'attelage, compétition CSO ainsi que des spectacles équestres ou des manifestations historiques.
- Le Coin des Cogiteurs - Objet : le loisir pour tous.



Tarifs location salle polyvalente

TARIFS	Du 16 mai au 14 octobre inclus	Du 15 octobre au 15 mai inclus
Forfait 1 : Réunions diverses... Toute journée de la semaine entre 8h00 et 20h00	80 €	115 €
Forfait 2 : 1 journée du samedi 8h00 au dimanche 8h00 ou du dimanche 8h00 au lundi 8h00	135 €	190 €
Forfait 3 : 2 journées Du samedi 8h00 au lundi 8h00	255 €	340 €
OPTIONS		
Lave-vaisselle	35 €	
Estrade	100 €	
Chauffage hors période	Le tarif du 15 octobre au 15 mai s'applique	



Location matériel

Vous avez besoin de matériel pour une manifestation lors d'un weekend. La mairie peut vous louer à l'unité : table (1,50 €), chaise (0,50 €), banc (2,00 €), tente parapluie (25,00€), **sauf en cas de location de la salle polyvalente.**

Le matériel doit être retiré en une seule fois par vos propres moyens.



Nouveaux habitants

Vous habitez Goincourt depuis moins d'un an ? Nous vous invitons à vous faire connaître en mairie. L'équipe municipale sera heureuse de vous souhaiter la bienvenue lors d'un verre de l'amitié. Un courrier personnel vous sera adressé.



Transports

Retrouvez tous les services existants : recherche d'horaires et d'itinéraires de tous les modes de transports (trains, cars, bus, vélos, covoiturage, ...), e-boutique pour recharger votre Pass, espace covoiturage, informations tarifaires, événements de votre réseau de transport... www.oise-mobilite.fr

Mairie

Tel : 03 44 45 14 87 Fax : 03 44 45 14 89
Mail : mairie-goincourt@orange.fr
Horaires d'accueil :
Lundi 11h00 - 14h00
Mardi 10h00 - 11h00 et 14h00 - 18h00
Jeudi 10h00 - 11h00 et 14h00 - 18h00
Vendredi - 11h00 - 14h00
Horaires variables pendant les vacances scolaires

Agence postale

Tel : 03 44 48 65 18
Horaires d'ouverture :
Tous les jours de 15h30 à 18h00
Le mercredi de 15h00 à 18h00
Le samedi de 10h00 à 12h00
Horaires variables pendant les vacances scolaires

Ecole

Groupe scolaire 03 44 15 10 93
Maternelle 03 44 45 14 49
Cantine 03 44 45 16 60

Services

Assistante sociale 03 44 10 75 50
Assistants maternelles 03 44 45 14 87
Gendarmerie 03 44 06 17 17
Hôpital 03 44 11 21 21
Kinésithérapeute 03 44 45 06 08
Médecin 03 44 92 23 51
Orthophoniste 03 44 15 53 87
Pharmacie 03 44 15 33 44
Pharmacie de garde 32 37
Samu 15
Taxi 06 77 43 40 36



ameli.fr

36 46



caf.fr

08 10 25 60 80



urssaf.fr

39 57



lassuranceretraite.fr 08 21 10 59 60



Les pharmacies de garde de Beauvais et alentours sont affichées en vitrine à la Pharmacie PARAGE.

Etat-civil

Bienvenue à :

- | | | | |
|-------------------|------------------|----------------------------------|-----------------|
| ■ Isandre CIRIER | 31 août 2016 | ■ Kenza SAGOT | 29 mars 2017 |
| ■ Maël BERLINGUEZ | 31 août 2016 | ■ Diego GILLES | 25 avril 2017 |
| ■ Djeyk LOBRY | 31 octobre 2016 | ■ Lyam BRIQUET PADIEU | 01 mai 2017 |
| ■ Paul MANGAUD | 09 novembre 2016 | ■ Rafaël HEMONIN GRAJALES | 30 mai 2017 |
| ■ Elsa CALLENAERE | 18 novembre 2016 | ■ Gaspard BRUN | 11 juin 2017 |
| ■ Miya DE ARAUJO | 28 décembre 2016 | ■ Gabrielle TIRACHE LINSTRUISEUR | 04 juillet 2017 |
| ■ Simon CHESNEAU | 18 janvier 2017 | ■ Naël FRANCOIS | 18 juillet 2017 |

Félicitations à :

- Gary DHEILLY
& Laure DARRAS
10 septembre 2016



- Geoffrey DECOËNE
& Catherine LABITTE
24 septembre 2016



- Marc GRUBSKI
& Sabine FROMENT
03 décembre 2016



- Guillaume DECOUDRE
& Lamia BENSLIMANE
01 juillet 2017



- Guillaume BUSSON
& Elodie ADRIENSSENS
29 juillet 2017



- Alexandre FORT
& Emilie DANJOU
26 août 2017



- Stephen RIGAUT
& Marion SAGNIER
26 août 2017



Pensées pour :

- | | | | |
|--------------------------------------|------------------|--------------------------------------|-----------------|
| ■ Janine BONNAIRE
épouse BIGOURD | 29 août 2016 | ■ Claude COEUGNIET | 07 février 2017 |
| ■ France PERIGAUD
épouse DEMONCHY | 16 novembre 2016 | ■ Pierre CASTEL | 09 février 2017 |
| ■ Jean-Louis DELATTRE | 21 novembre 2016 | ■ Annie ESQUIROL
épouse MARDESSON | 30 mars 2017 |
| ■ Eugène LEVOIR | 30 novembre 2016 | ■ François LE MOUSTARDER | 23 avril 2017 |
| ■ Lucien LEFEBVRE | 07 décembre 2016 | ■ Samy TALBI | 10 avril 2017 |
| ■ Michel LEFORT | 26 décembre 2016 | ■ Sonia CAROLUS
épouse GUIMARD | 17 mai 2017 |
| ■ Michel BRASSEUR | 27 décembre 2016 | ■ Georges LENOIR | 06 juin 2017 |
| ■ Odette CAVRIL
épouse DELAFOLIE | 22 janvier 2017 | ■ Véronique LENOIR
épouse PICOT | 16 juillet 2017 |
| ■ Edith-Marie MAHIEU
épouse BINET | 28 janvier 2017 | ■ Bernard PRETERRE | 29 juillet 2017 |
| | | ■ Moïse GUEGAN | 19 août 2017 |



À vos agendas !

2017

Samedi 16 septembre



- ▶ **Course à pied** en circuit "**La Goincourt'Oise**" organisée par l'APE. Départ devant la mairie à **16h30** pour le parcours de 5kms et à **17h15** pour les 10 kms.
- ▶ **Barbecue** à partir de **19h00** ▶ **Retraite aux flambeaux** à **21h30** ▶ **Feu d'artifice** : manifestations proposées par le Comité des Fêtes

Dimanche 17 septembre



- ▶ **34^{ème} brocante** organisée par le Comité des Fêtes ▶ **Buvette** sur place.

Samedi 30 septembre



- ▶ **Balade rose** contre le cancer du sein organisée par la Mairie et l'Association "Perspectives contre le cancer" Manifestation gratuite suivie d'un **goûter** offert par **Intermarché**. Rendez-vous à **14h00** à la salle des associations.

Samedi 11 novembre



- ▶ **Commémoration** de l'armistice du 11 novembre 1918 ▶ **Dépôt de gerbes** à **11h00** ▶ **Remise des récompenses** aux médaillés du travail et jeunes diplômés ▶ **Accueil des nouveaux habitants** ▶ **Verre de l'amitié.**

Dimanche 03 décembre



- ▶ **Noël à Goincourt** de **11h00** à **18h00** à la salle polyvalente ▶ **Arrivée du Père Noël** ▶ **Petit marché de Noël** ▶ **Goûter** gratuit pour tous les Goincourtois(es) avec la participation d'**Intermarché**. Manifestation organisée par la Mairie.

2018

Jeudi 04 janvier



- ▶ **Cérémonie des vœux** à **19h00** à la salle polyvalente ▶ **Verre de l'amitié.**

Samedi 27 janvier



- ▶ **Repas des Aînés** à **12h00** à la salle polyvalente ▶ **Animation dansante.**

Dimanche 11 mars



- ▶ **Bourse toutes collections** organisée par l'Association de Chasse Communale à la salle polyvalente - **Entrée libre** de **9h00** à **18h00**.

Lundi 02 avril



- ▶ **Chasse aux œufs** de Pâques organisée par la Mairie - Parc du Château ▶ **Départ** à **10h30** ▶ **Verre de l'amitié.**

Dimanche 08 avril



- ▶ **Concert** de l'Association "L'accord vocal" à **17h00** à l'église Saint Lubin - **Entrée libre.**

S.A.R.L. HEURTEVENT

Pompes Funèbres - Marbrerie

Monuments - Funérarium - Caveaux

Articles Funéraires - Contrats obsèques

Sur chaque site Funérarium à votre disposition

Crématorium MERU

Permanence téléphonique jour et nuit sur tous les numéros

Siège social : 60650 SAINT-PAUL
21 rue de l'Abbaye
Tél. 03 44 82 20 57

60000 - BEAUVAIS
Rue Pierre et Marie Curie
11, allée Bernard Palissy
Tél. 03 44 02 71 79

